

Enquête auprès des exploitations agricoles de la vallée d'Ossau

Diagnostic agricole et état des lieux des besoins
Septembre 2021



Méthodologie

Situation agricole de la vallée d'Ossau

PARTIE 1 : Diagnostic agricole – données générales de l'enquête

1.1 Les exploitations agricoles interrogées

1.2 Les élevages représentés

1.3 L'utilisation des parcelles agricoles

1.4 L'emploi agricole

1.5 L'installation des exploitants

1.6 Les cessions d'activité

PARTIE 2 : Pratiques et commercialisation

2.1 Productions animales

2.2 Système de commercialisation

2.3 Transhumance

2.4 Valorisation des productions locales – évènements agricoles

2.5 Les groupements collectifs existants

PARTIE 3 : État des lieux des filières d'élevage

3.1 La filière ovine en quelques chiffres

3.2 La filière bovine en quelques chiffres

3.3 La filière équine en quelques chiffres

3.4 La filière caprine en quelques chiffres

3.5 La filière apicole en quelques chiffres

3.6 La filière avicole en quelques chiffres

3.7 La filière porcine en quelques chiffres

PARTIE 3 : Besoins et difficultés exprimés par les agriculteurs

4.1 Les difficultés rencontrées par les exploitants

4.2 Les besoins évoqués par les exploitants

4.3 Synthèse des grands enjeux agricoles du territoire

4.4 Zoom sur la valorisation des activités agricoles et pastorales

4.5 Zoom sur la valorisation des productions locales

4.6 Zoom sur les outils collectifs



Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation « Agriculture, Pastoralisme et Circuits courts », la communauté de communes de la vallée d'Ossau a mis en place une enquête auprès des acteurs du monde agricole dans l'objectif de réaliser un **diagnostic général de l'activité agricole sur le territoire**, mais aussi dans le but de **définir un plan d'action qui réponde aux besoins des agriculteurs** et d'amorcer un **travail en partenariat avec des structures existantes**.

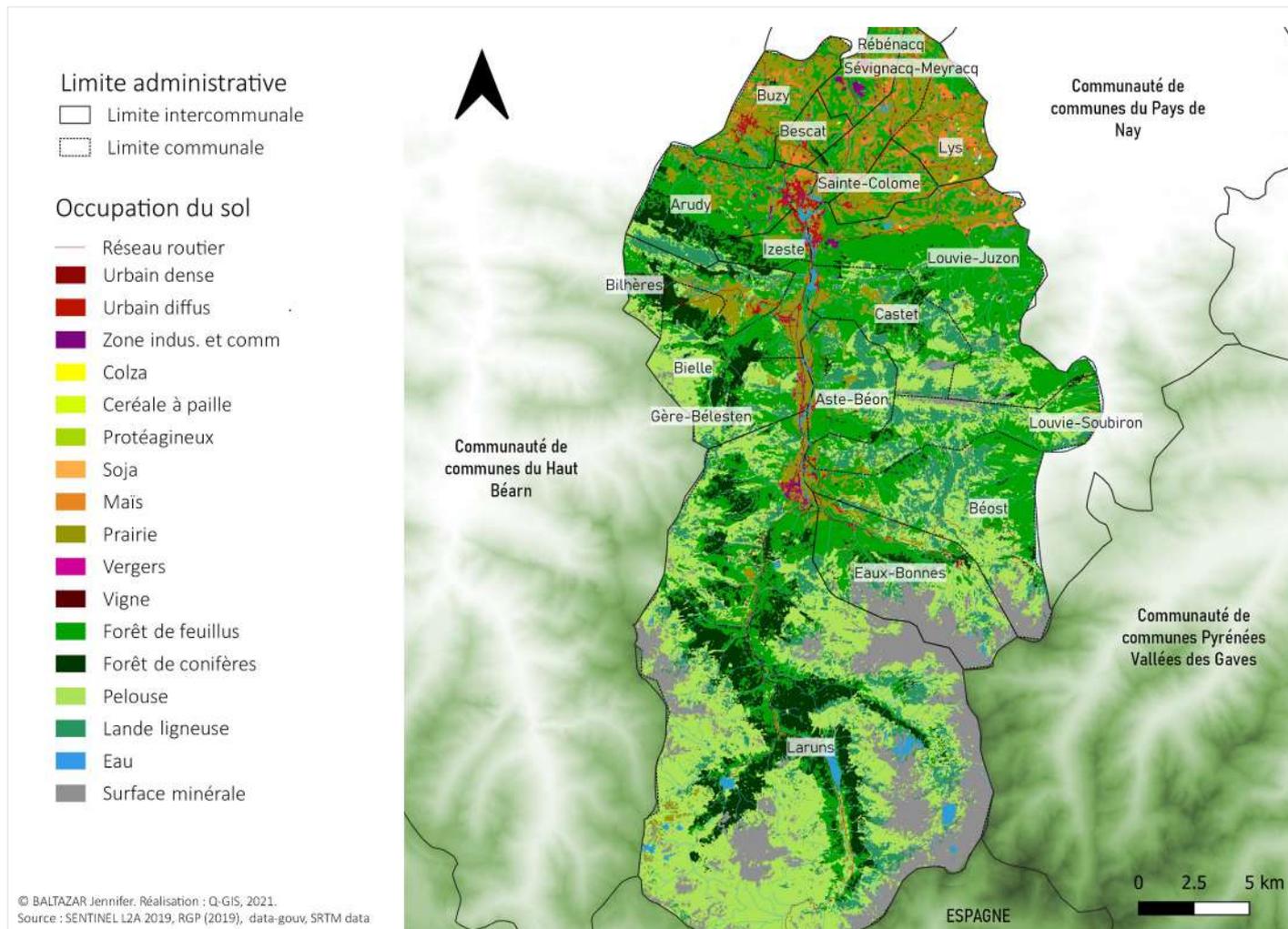
Afin de mettre en œuvre cette enquête, une base de données des agriculteurs de la vallée a été réalisée et actualisée afin de les recenser. Cette base de données résulte d'un croisement entre le recensement des communes, des commissions syndicales et des offices du tourisme de la vallée. Ce croisement a ainsi permis de recenser **230 agriculteurs** dans la vallée d'Ossau, comprenant à la fois des exploitants agricoles, des pluriactifs et des retraités qui possèdent un élevage ou une culture.

Une première information a donc été envoyée aux exploitations par mail (lorsque l'adresse mail était connue), puis un appel téléphonique a été passé à l'ensemble des agriculteurs pour convenir d'un rendez-vous téléphonique ou en présentiel. Réalisée du **lundi 14 juin au jeudi 19 août**, l'enquête a été menée auprès de 72 exploitations dans 16 des 18 communes composant la communauté de communes. Seules les exploitations d'Izeste et de Castet n'ont pas été interrogées.



Situation agricole de la vallée d'Ossau (données INSEE et chambre de l'agriculture)

- Selon les données INSEE de 2018, **340 agriculteurs exploitants** ont été recensés en vallée d'Ossau, ce qui représente 4,1% des actifs du territoire.
- **46%** du territoire sont déclarés à la PAC, soit 28 640 ha (données 2020)
- La chambre de l'agriculture révèle que la taille moyenne des exploitations est de **39 ha**. En comparaison, la taille moyenne des exploitations du Béarn est de 35 ha.
- **77%** des surfaces agricoles sont des estives et landes, **21%** sont des prairies et fourrages, et **2,3%** sont occupés par le maïs grain et l'ensilage (Chambre de l'agriculture, 2020)
- 9 producteurs sont certifiés « **Agriculture biologique** », ce qui représente 250 hectares (soit 1% du territoire). La certification concerne principalement les éleveurs de bovins lait, les arboriculteurs et les apiculteurs (Chambre de l'agriculture, 2020).





PARTIE 1 : Diagnostic agricole - données générales de l'enquête

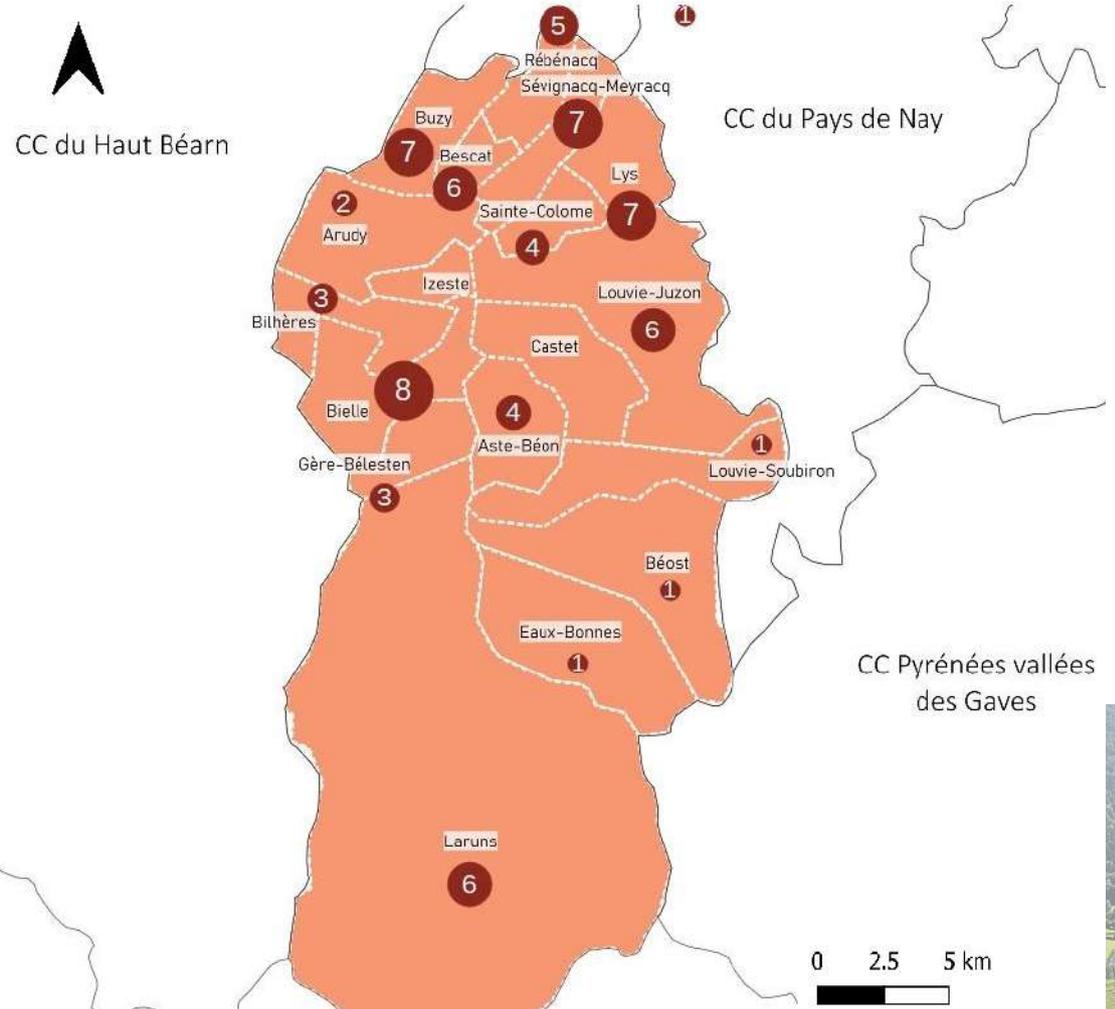
1.1 Les agriculteurs interrogés dans l'enquête

Cette enquête a permis de mobiliser **72 exploitations** situées sur le territoire de la communauté de communes de la vallée d'Ossau. Parmi les 72 exploitations, une seule est installée en dehors du territoire, les autres ayant leur siège dans la vallée. Cette exploitation transhume néanmoins dans la vallée d'Ossau.

Au total, les enquêtes se sont déroulées dans **16** des 18 communes du territoire, excepté dans celles d'Izeste et de Castet. La majorité des exploitations ayant répondu au questionnaire se situe à Bielle (8 exploitations). A l'inverse, les communes de Béost, des Eaux-Bonnes et de Louvie-Soubiron regroupent le moins de sondés avec respectivement 1 exploitation par commune.

Parmi les 72 exploitations, **la moitié** sont des entreprises individuelles, **40 %** sont des Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC) et le reste sont des Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL) ou des Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL).

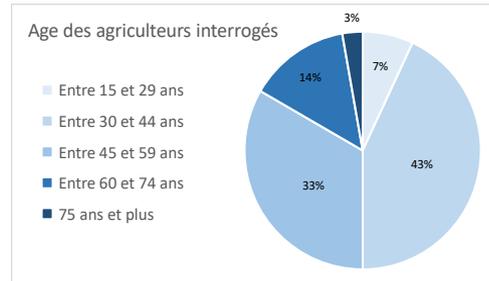
Localisation du siège des exploitations enquêtées



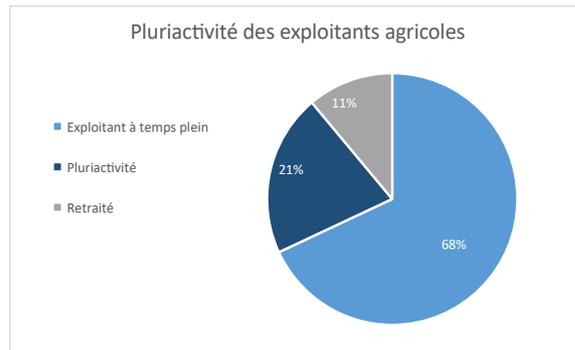
1.1 Les agriculteurs interrogés dans l'enquête

Parmi les 72 enquêtes menées, **65** ont été répondues par une seule personne, **6** par deux personnes et **1** par trois personnes. On constate ainsi que **55 hommes** et **25 femmes** ont répondu au questionnaire.

Les $\frac{3}{4}$ des personnes interrogées lors de cette enquête ont entre 30 et 59 ans, ce qui représente 76 % des sondés. Parmi eux, on remarque que **43 %** ont entre 30 et 44 ans et **33 %** ont entre 45 et 59 ans. La minorité des personnes interrogées ont plus de 75 ans et sont donc à la retraite. À l'inverse, **7 %** des agriculteurs interrogés sont âgés de 15 à 29 ans.



A noter : dans certaines exploitations, plusieurs personnes ont répondu au questionnaire simultanément (famille, couple, etc. à. Ici, c'est l'âge de la personne la plus jeune qui a été sélectionné

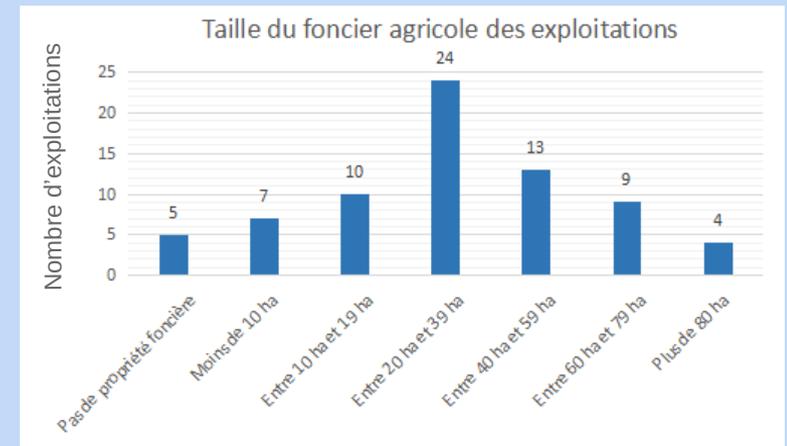


La majorité des répondants sont des actifs agricoles à temps plein (68 % d'entre eux), ce qui représente 49 exploitations enquêtées. Cinq d'entre eux se sont diversifiés en proposant des activités et services supplémentaires tels que la mise en place d'un camping, de visites guidées ou encore de randonnées.

De plus, on constate que **21 %** des sondés sont des pluriactifs et **11 %** sont retraités qui élèvent tout de même des animaux.

Concernant la taille des exploitations présentes dans cette enquête, on remarque que la majeure partie possède plus de 20 hectares de Surface Agricole Utile (SAU), ce qui équivaut à 69 % des exploitations. Parmi elles, 24 ont une propriété foncière comprise entre 20 et 39 ha et 4 disposent de plus de 80 ha. Les exploitations dont la SAU dépasse les 80 ha élèvent en totalité des bovins.

Les exploitations sans propriété foncière sont principalement des apiculteurs et des éleveurs de volailles. En effet, 4 apiculteurs et 1 aviculteur ont déclaré ne pas posséder de terres agricoles, celles qu'ils utilisent étant en location.



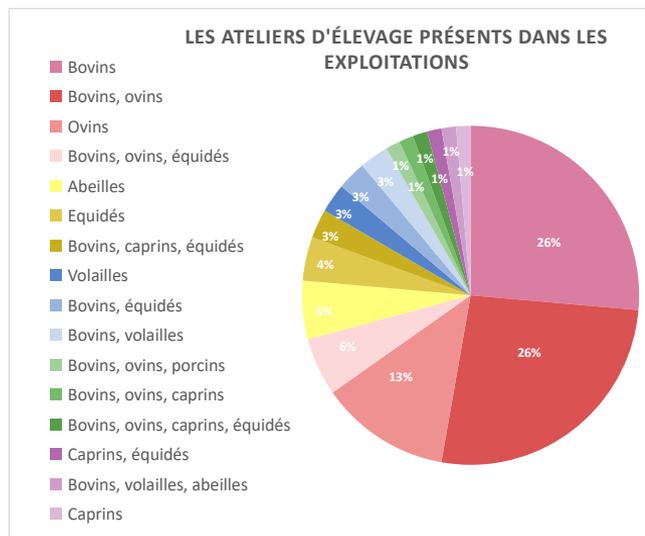
1.2 Les élevages représentés dans l'enquête

Dans cette enquête, la plupart des filières présentes sur le territoire sont représentées. La totalité des personnes enquêtées élèvent des animaux au sein de leur exploitation. En effet, l'ensemble des répondants sont des éleveurs, que ce soit des éleveurs de bovins, d'ovins, d'équidés (chevaux, mules, ânes), de chèvres, de volailles (oies, poulets, canards), d'abeilles ou de porcs. Parmi les éleveurs, **53 %** possèdent un élevage unique, c'est-à-dire un élevage composé uniquement d'une seule espèce.

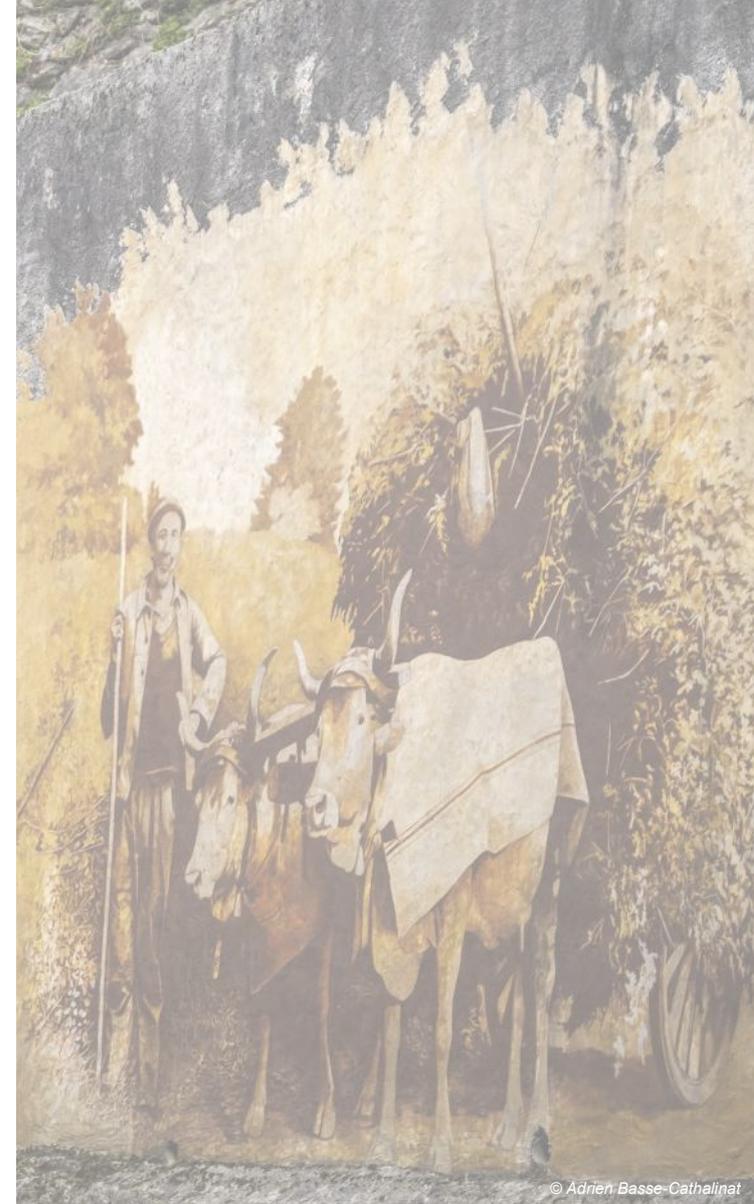
Le reste des agriculteurs enquêtés possèdent plusieurs élevages confondus (**47 %**, soit 34 exploitations). On peut noter la prédominance des élevages ovins-bovins dans cette enquête (**26 %**) et des élevages bovins-ovins-équins (**13 %**).

Parmi les enquêtés, la majorité élève des **bovins**, que ce soit avec d'autres animaux ou en élevage unique (52 personnes au total élèvent des bovins).

35 exploitants agricoles élèvent des brebis, 13 élèvent des équidés, 6 des chèvres, 5 des volailles, 5 des abeilles et 1 exploitant élève des porcs.



	Bovins	Ovins	Équins	Caprins	Volailles	Abeilles	Porcs
Nombre d'élevage	52	35	13	6	5	5	1
<i>Dont mono-élevage</i>	19	9	3	1	2	4	0

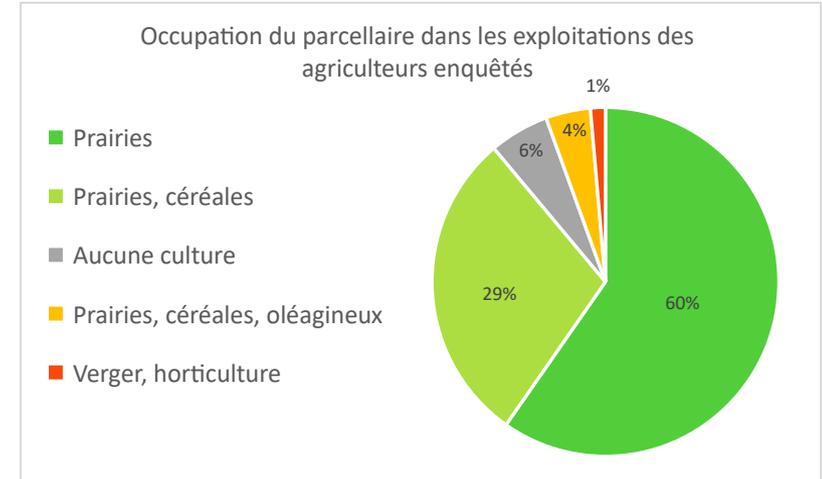


1.3 Utilisation des parcelles agricoles

Parmi les 72 exploitations représentées, 43 possèdent uniquement des **prairies**, 21 possèdent des **prairies et cultivent des céréales** (maïs, triticales, orge). 3 exploitations cultivent, en plus de ces cultures, des oléagineux (soja). Ces cultures sont principalement destinés aux animaux de l'élevage (95%). Une seule exploitation possède un verger (pommiers, abricotiers, etc.) et cultive des légumes et des petits fruits rouges (myrtilles, groseilles, etc.).

Au total, ce sont 67 exploitations qui disposent de prairies, soit en culture unique (pour 43 d'entre elles, ce qui équivaut à 64 % des fermes) soit accompagnée d'autres cultures (pour 24 d'entre elles, ce qui équivaut à 36 % d'entre elles).

La seule exploitation qui cultive des fruits produit des confitures artisanales à travers sa production, et met à la vente les fruits ramassés et non ramassés en vente directe principalement.



1.4 L'emploi agricole

Concernant les emplois agricoles, on constate que **33%** des exploitations emploient des salariés au moment de l'enquête, soit 24 fermes sur 72. Ce petit chiffre peut s'expliquer par la présence de 2 associés ou plus dans la moitié des exploitations, qui n'ont donc pas le besoin de recruter de la main d'œuvre. En effet, on peut noter la présence de 2 associés dans 37% des exploitations et de 3 associés dans 13% d'entre elles.

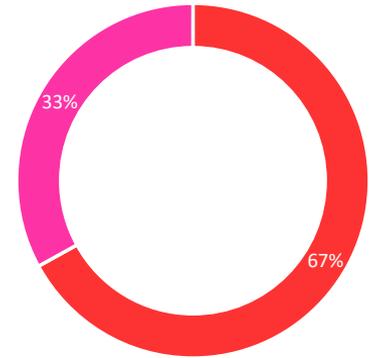
De plus, les exploitations n'employant pas de salariés ont souligné que la petite taille de leur exploitation ne leur permet pas d'employer des salariés sur une année complète, et ont mis en avant les charges importantes que représentent des salariés dans une petite exploitation.

Néanmoins, pour les 24 exploitations agricoles qui embauchent des salariés, les contrats sont principalement temporaires et se concentrent surtout en période estivale lorsque les troupeaux transhument en haute montagne. On constate que 22 exploitations emploient des salariés en estives.

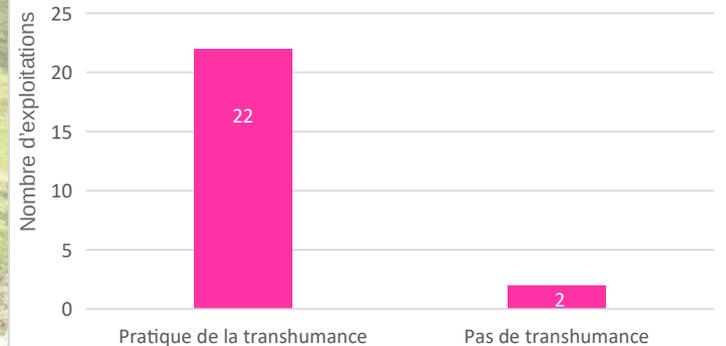
Le nombre de salariés employés varie d'une exploitation à une autre. 16 exploitations emploient un seul salarié et les 8 autres en emploient entre 2 et 4.

Emploi de salarié(s) dans les exploitations

- Présence de salarié(s)
- Pas de salarié



Pratique de la transhumance parmi les agriculteurs employant des salariés

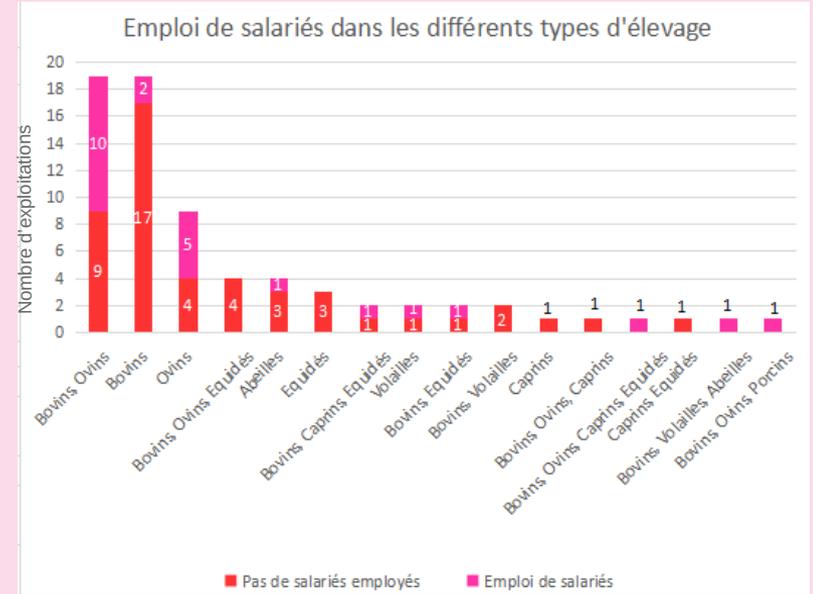
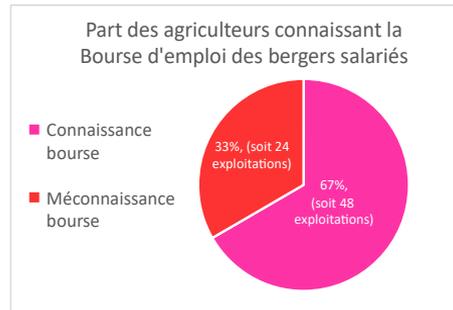
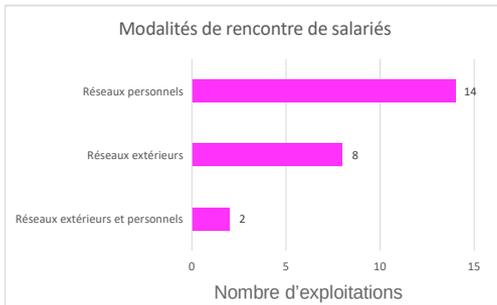


1.4 L'emploi agricole

La rencontre entre les exploitants agricoles et les salariés se fait majoritairement par des canaux privés. En effet, les agriculteurs ont majoritairement recours à leurs réseaux personnels pour employer des salariés (14 fermes). Les salariés employés dans les exploitations interrogées sont souvent des connaissances ou des membres de la famille, ou bien des personnes rencontrées sur les réseaux sociaux ou à travers des candidatures spontanées.

8 exploitations sur 24 utilisent des réseaux extérieurs pour employer des salariés. En effet, les exploitants ont également recours aux services de la chambre de l'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, et notamment au service remplacement (2 exploitants), mais également au contrat de parrainage (notamment pour l'installation d'un nouvel associé).

La bourse d'emploi des bergers salariés a quant à elle été utilisée par 4 exploitations. Néanmoins, toutes les exploitations étaient interrogées sur la connaissance de ce dispositif porté par l'Association des Transhumants des 3 Vallées (AET3V). On constate ainsi que 33 % des exploitants ne connaissent pas ce dispositif, ce qui représente presque 1/3 des exploitations interrogées.



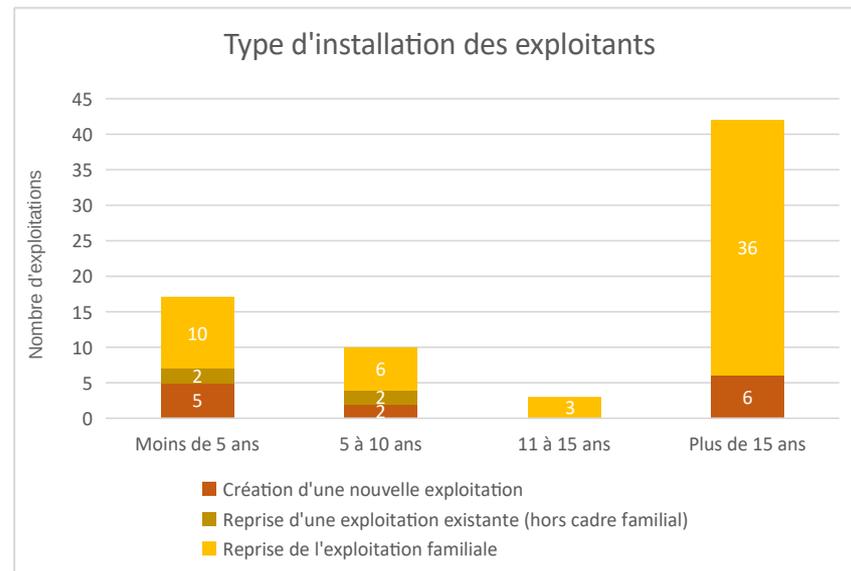
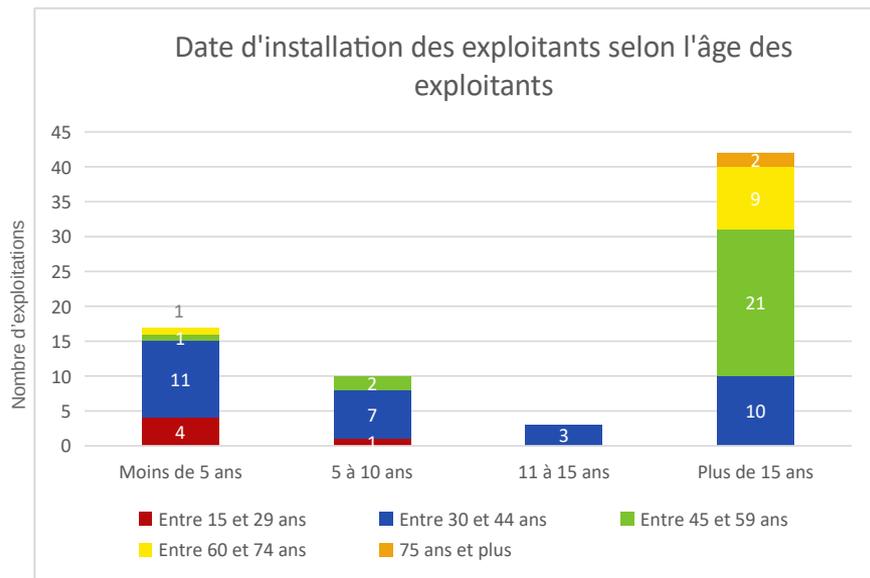
Concernant l'emploi dans les élevages, il est difficile de définir quels sont les élevages qui emploient le plus compte tenu du nombre de poly-élevages représentés dans cette enquête. Néanmoins, on constate que la moitié des éleveurs de bovins et d'ovins emploient des salariés, ce qui n'est pas le cas des élevages exclusivement bovins.

On remarque que plus le nombre d'élevages de bovins et d'ovins sont importants, plus l'emploi de salariés est généralisé (lorsque le cheptel dépasse 300 ovins et 70 bovins).

1.5 Installation des exploitants agricoles

Concernant l'installation des exploitants agricoles, on remarque que **55 exploitants** ont repris l'exploitation familiale. En effet, la majorité des exploitations de la vallée sont des exploitations qui existent depuis de nombreuses années et qui sont transmises de génération en génération. Parmi les 55 exploitants, 36 sont installés dans la vallée depuis plus de 15 ans et 10 depuis moins de 5 ans.

On peut aussi noter que 13 exploitants ont créé une nouvelle exploitation et que leur installation date principalement d'avant 2006 ou de d'après 2016.



On remarque ainsi que **plus de la moitié** des exploitations interrogées sont installées dans la vallée depuis **plus de 15 ans**. On peut aussi constater que **24%** des installations ont eu lieu il y a **moins de 5 ans** et que **14 %** sont installées depuis **5 à 10 ans**.

Si l'on compare l'âge des exploitants interrogés avec leur d'installation, on remarque que les personnes installées depuis moins de 5 ans sont majoritairement des **jeunes âgés de 15 à 44 ans**. A l'inverse, les personnes installées depuis plus de 15 ans sont des exploitants âgés de **plus de 45 ans**.

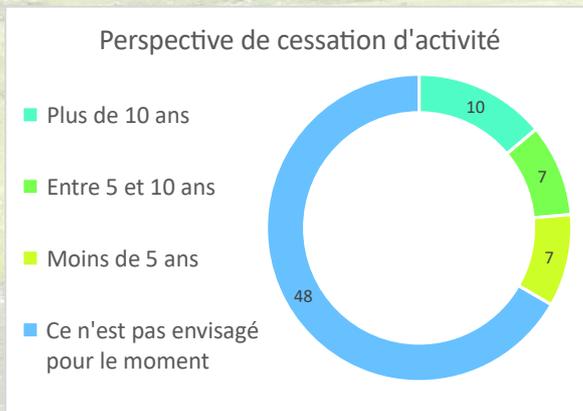
1.6 Les cessions d'activité

Une question relative à la cession de l'activité agricole était posée aux exploitants sondés. Parmi les répondants, **48** ont déclaré que la **cession n'était pas envisagée pour le moment**. Cette réponse a notamment été donnée par les jeunes agriculteurs (moins de 50 ans) et ceux qui se sont installés il y a moins de 15 ans.

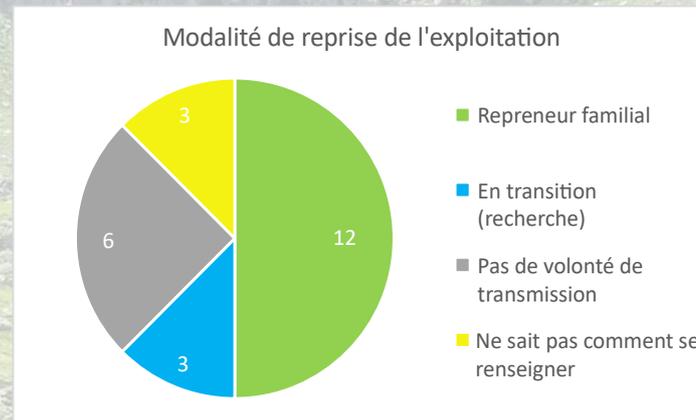
10 exploitants ont évoqué qu'ils cesseraient leur activité dans **plus de 10 ans**. C'est notamment le cas de 5 exploitants qui sont dans la tranche d'âge 45-59 et 4 dans la tranche d'âge 60-74 ans.

7 ont répondu qu'ils cesseraient leur activité dans **moins de 10 ans**. Parmi eux, 6 sont âgés de 45 à 59 ans et 1 a entre 60 et 74 ans.

Pour finir, 7 agriculteurs ont évoqué leur cession d'activité dans moins de **5 ans** et ont principalement plus de 60 ans, dont 2 qui ont plus de 75 ans.



Ainsi, parmi les **24** exploitants souhaitant cesser leur activité prochainement, la moitié ont déclaré avoir un repreneur dans le cadre familial ou de connaissances proches.



6 d'entre elles n'ont pas la volonté de transmettre leur exploitation une fois qu'ils seront retraités. Certains évoquent les faibles surfaces de l'exploitation ou encore le peu d'animaux présents. Ensuite, **3** agriculteurs ne savent pas comment se renseigner et n'anticipent donc pas leur départ à la retraite. Pour finir, **3** exploitants sont en transition. Parmi ceux qui sont en recherche d'un repreneur, **1** a fait appel à la chambre de l'agriculture des Pyrénées-Atlantiques et l'autre recherche un nouvel associé à travers un contrat de parrainage.



PARTIE 2 : Pratiques et commercialisation

2.1 Les productions animales

Les principales productions animales qui découlent des élevages sont la **viande**, le **fromage**, le **greuil** et le **lait**. En effet, sur les 72 exploitations enquêtées, 54 produisent de la viande (bœuf, agneau, veau, brebis, poulet), ce qui représente 75 % des fermes interrogées.

Le **fromage** est lui aussi un produit phare : la moitié des exploitations en sont productrices, que ce soit du fromage de brebis, du vache ou du chèvre, et ce sous différentes formes (tomme, bûche, fromage râpé, etc.)

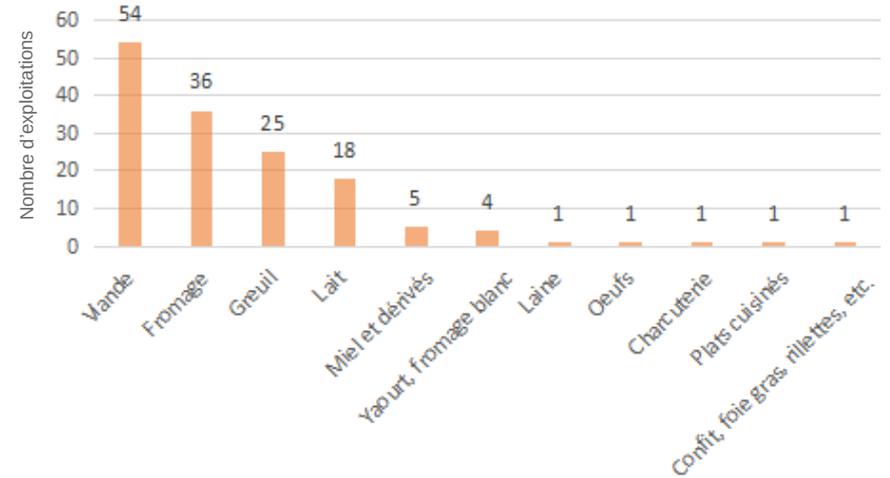
La production de **greuil** est elle aussi très présente dans les exploitations enquêtées. 25 fermes en sont productrices, mais de façon occasionnelle.

La filière **laitière** est quant à elle représentée par 25 exploitations ovines et/ou bovines, ce qui équivaut à 25 % des répondants.

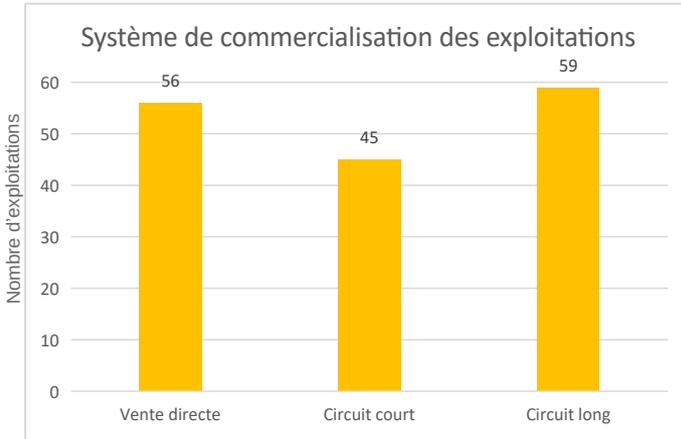
De plus, 5 exploitations produisent du **miel et dérivés** (propolis, biscuits à base de miel, etc.) et 4 produisent des yaourts et/ou fromages blanc.

Enfin, quelques produits sont très peu produits dans la vallée. C'est notamment le cas de la **laine**, des **œufs**, de la **charcuterie**, des **plats cuisinés** et des **confits, foie gras, etc.** qui sont chacun produits par une seule exploitation.

Type de produits d'origine animale commercialisés



2.2 Système de commercialisation



La **vente directe**, comprenant à la fois la vente à la ferme, les marchés, la vente sur internet ou en tournée à domicile, et les points de vente collectif, est utilisée par 56 producteurs.

Pour finir, 45 exploitants commercialisent leurs produits en **circuit court**. Ce sont majoritairement des commerçants au détail et les restaurateurs qui sont approvisionnés par les producteurs interrogés.

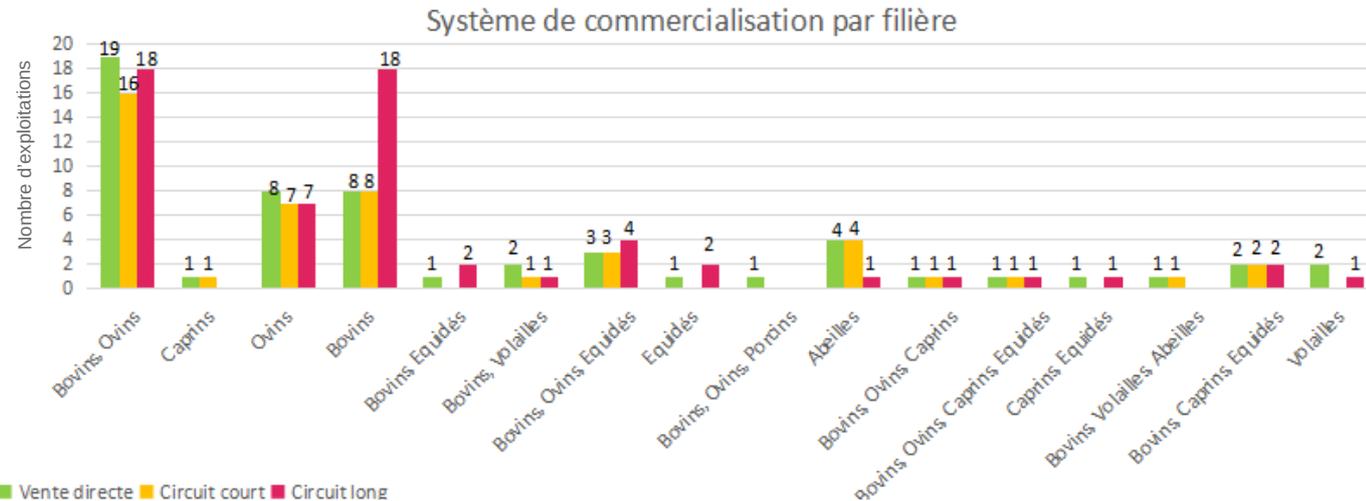
Vente directe : vente à la ferme, vente sur les marchés et les événements (salons, foires), vente sur internet, vente en panier, point de vente collectif, etc.

Circuit court : restauration commerciale et collective, supermarchés conventionnels et spécialisés (Biocoop, etc.), commerçants au détail (cremerie, boucherie, épicerie, etc)

Circuit long : négociants en bestiaux, grossistes, coopératives, industries agroalimentaires.

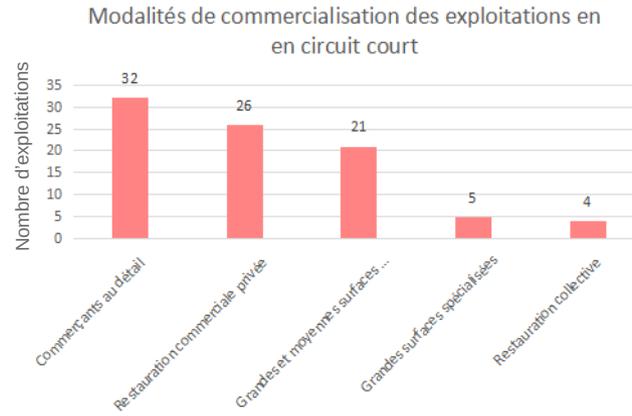
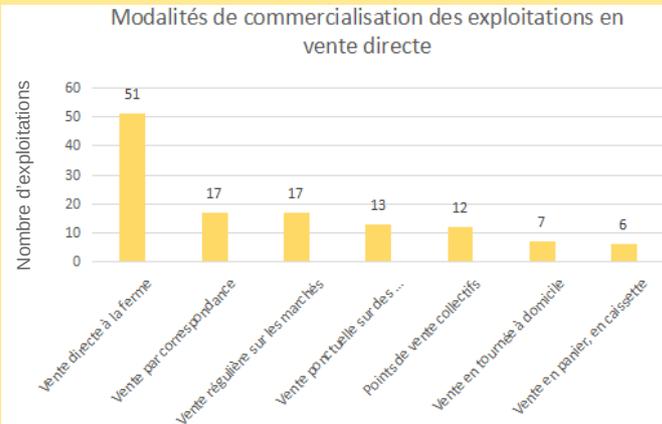
Le **circuit long** est le système de commercialisation majoritaire chez les exploitations agricoles enquêtées. 59 d'entre elles commercialisent leurs produits en circuit long, c'est-à-dire à travers des négociants, grossistes, coopératives ou industrie de transformation agroalimentaire.

A noter que les producteurs commercialisent leurs produits via plusieurs systèmes de vente (exemple : vente directe à la ferme et grossiste). Les résultats ne sont donc pas cumulables.



2.2 Système de commercialisation

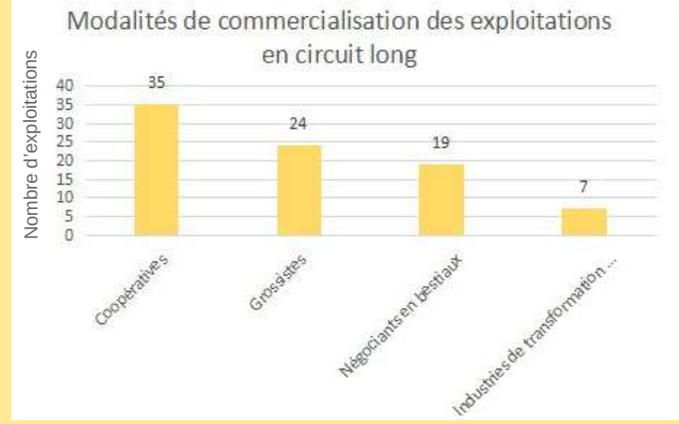
Si l'on rentre un peu plus dans le détail, on remarque que parmi les systèmes de **vente directe** majoritaire, la vente à la ferme est le système le plus utilisé dans les exploitations. On constate que 51 producteurs commercialisent leurs produits sur le lieu de leur exploitation, et c'est le fromage qui est le plus concerné. Parmi les 36 producteurs de fromage interrogés, 33 commercialisent leur fromage en vente directe à la ferme.



Concernant les **circuits courts**, la majorité des exploitations passent par des commerçants au détail, c'est-à-dire par une boucherie, une crèmerie, ou encore une épicerie. Ce système de vente concerne principalement la filière viande et fromagère. Les restaurations privées sont également prisées par les producteurs puisque 26 exploitations approvisionnent régulièrement des restaurants. À l'inverse, seulement 4 exploitations approvisionnent des restaurations collectives (dont des cantines scolaires), et ce de façon occasionnelle.

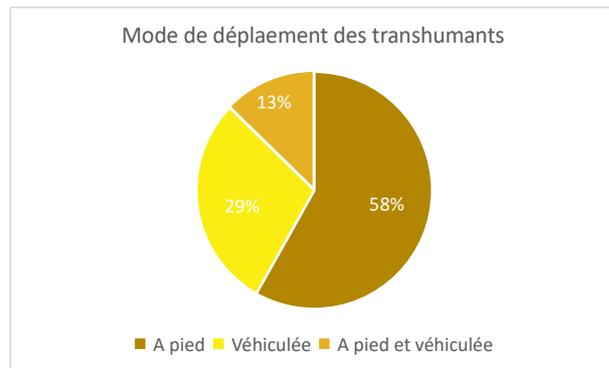
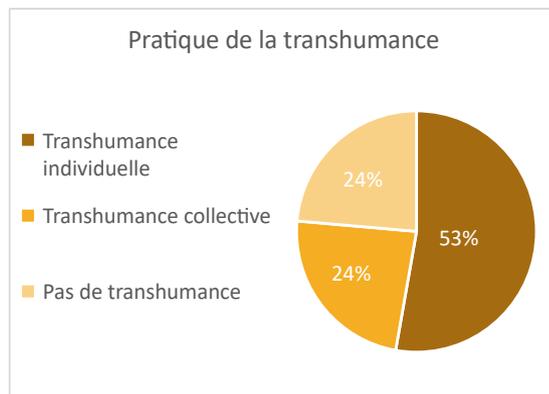
Pour finir, les exploitations productrices de viande commercialisent essentiellement en **circuit long**, à travers notamment les coopératives (35 exploitants) et les négociants en bestiaux (19 exploitants). Sur 35 producteurs commercialisant leurs produits à travers des coopératives, 31 sont des producteurs de viande. De plus, sur les 19 personnes qui vendent leurs bêtes à des négociants, 18 sont des producteurs de viande.

Pour finir, 24 producteurs passent par des grossistes. Parmi eux, 14 produisent du fromage.



2.3 Transhumance

Pratique ancestrale de la vallée d'Ossau, la **transhumance** est pratiquée par 55 exploitations, ce qui équivaut à 77 % des enquêtés. Bien que la transhumance soit très pratiquée dans la vallée, la majorité des éleveurs transhument de façon individuelle. 24 % des enquêtés transhument quant à eux avec d'autres éleveurs le jour de l'ouverture des estives.



On remarque que la transhumance s'effectue majoritairement à pied. Parmi les 55 éleveurs qui transhument en haute montagne, 32 transhument à pied, 16 sont véhiculés et 7 la pratiquent à pied ET véhiculés.

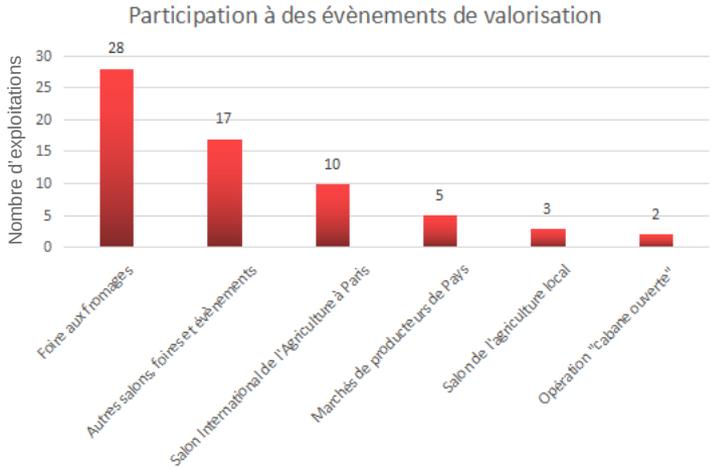
Certains éleveurs, et notamment ceux qui transhument à pied, réalisent des événements avec des personnes extérieures à l'exploitation le jour de la transhumance. C'est le cas de 4 exploitations qui accueillent du public le jour de la fête et organisent des animations et repas fermiers, contribuant ainsi à valoriser l'activité pastorale dans la vallée.



2.4 Valorisation des productions – événements agricoles

Les évènements type foire aux fromages, salon de l'agriculture et autres salons, sont des évènements qui représentent un véritable levier de valorisation des productions locales. La majorité des agriculteurs interrogés ont déjà participé à des évènements locaux voire nationaux, donnant aux exploitations une visibilité supplémentaire à différentes échelles. Tout d'abord, **28 agriculteurs** ont déclaré avoir déjà participé à des **foires aux fromages**, et notamment à celle de Laruns qui a lieu début automne tous les ans. **17** autres ont déjà été présents dans des **salons et foires** particuliers tels que des concours de race (équidés, bovins, etc.) ou de produits (concours de fromage), des évènements locaux (été Ossalois, salon de la Blonde d'Aquitaine), ou nationaux (salon du cheval). Parmi les 72 exploitations enquêtées, 10 ont déjà participé au moins une fois au **Salon International de l'Agriculture** qui a lieu une fois par an à Paris.

Pour finir, les marchés de producteurs de Pays, les salons de l'agriculture locaux et les opérations cabanes ouvertes font face à une faible participation de la part des enquêtés : 5 exploitants ont déjà participé à un marché de producteurs de Pays, 3 à un salon de l'agriculture local (Tarbes) et 2 ont participé à une opération « cabane ouverte » en période estivale.



Certaines fermes optent pour l'**accueil du public** à la ferme pour valoriser leur exploitation, et plus globalement pour sensibiliser le public aux pratiques agricoles. **21** exploitations réalisent ainsi des journées type « rencontre à la ferme », ce qui représente 30 % des enquêtés. La grande majorité accueille plutôt des grands groupes provenant de milieux scolaires (écoles élémentaires, collèges). D'autres exploitations proposent une journée « porte ouverte » pour faire découvrir leur ferme à tous les publics.



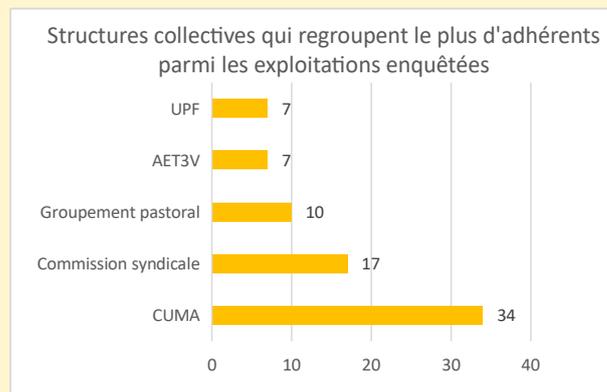
7 exploitations disposent quant à elle de la marque « **Bienvenue à la ferme** ». Lancée par les Chambres d'agriculture, cette marque vise à donner de la visibilité aux fermes qui proposent des services à la ferme (chambres d'hôtes, visites guidées, apéritifs fermiers, etc.). Elles sont ainsi répertoriées sur un site internet et indiquées par des panneaux de signalisation.

2.5 Groupements collectifs

L'appartenance à une structure collective a suscité 59 réponses positives. En effet, 80 % des exploitations interrogées participent à une structure collective, que ce soit une association, un syndicat, une commission syndicale, un groupement collectif, ou une CUMA.

Ce sont dans les **CUMA** que les agriculteurs sont le plus engagés puisque presque la moitié des enquêtés y adhèrent, et principalement à celle du Gave d'Ossau qui comptabilise 17 exploitations sur les 72 interrogées. Vient ensuite celle du Haut Ossau (7 exploitations), la CUMA d'Ogeu (5), la CUMA de l'Espoune à Buzy (4), et la CUMA de la Malesse à Lys (3).

L'intérêt de ces CUMA, pour les exploitants, est le partage de matériel, et plus particulièrement du matériel lourd et coûteux (tracteurs et autres engins agricoles).



Les **commissions syndicales** rassemblent elles aussi de nombreuses exploitations (17 au total). 6 font partie de la commission syndicale du Haut Ossau, 6 aussi sont engagées dans celle du Bas Ossau et 6 dans celle de Bielle-Bilhères.

Les agriculteurs enquêtés, et notamment les transhumants, participent également à des **groupements pastoraux**. On dénombre 4 exploitations adhérentes au groupement pastoral de Laruns, 2 à celui d'Aste-Béon, 2 au groupement de la Jaouët et 2 à celui de Buzy.

Parmi les agriculteurs interrogés, 7 participent à l'**Association des Éleveurs Transhumants des 3 Vallées** qui a pour objectif de fédérer les éleveurs transhumants des vallées d'Ossau, d'Aspe et de Barétous. Cette association partage également du matériel, dont notamment 3 fromageries mobiles (tractables ou héliportables) souvent destinées aux jeunes qui s'installent, et des caissons frigorifiques pour le transport de produits frais.

L'**Union des Producteurs Fermiers (UPF)** des Pyrénées-Atlantiques compte quant à elle 6 exploitations adhérentes parmi les 72 enquêtées. Seuls les producteurs qui élaborent leurs produits à la ferme ou dans des ateliers collaboratifs peuvent adhérer à cette structure qui est à l'origine de nombreux concours et foires de fromages fermiers.

2.5 Groupements collectifs

D'autres structures collectives ont été citées par les exploitants agricoles, mais de façon minoritaire. On peut relever 14 structures à vocation d'**élevage et de sauvegarde de races locales** (vaches, brebis et chevaux principalement). Ainsi, on constate que 3 administrateurs de l'AOBB ont été enquêtés. Cette structure regroupe des éleveurs d'ovins basques et béarnais et gère également la commercialisation de la viande ovine. L'association Ossau Cheval, qui regroupe les éleveurs de chevaux situés en vallée d'Ossau, a été évoquée 2 fois lors de cette enquête. Les autres collectifs ont été cités respectivement une fois chacun.

Les collectifs à vocation de **valorisation des productions locales** ont eux aussi été mentionnées plusieurs fois, mais ce sont les associations de la foire aux fromages de Laruns et des producteurs fermiers de la vallée d'Ossau qui comptabilisent le plus d'adhérents parmi les enquêtés (respectivement 3 agriculteurs).

Dans la catégorie suivante, les **groupements d'employeurs** ont été nommés 3 fois. Ces collectifs permettent de faciliter le recrutement de la main d'œuvre agricole, que ce soit à temps plein ou occasionnellement.

Pour finir, les syndicats de lutte ont respectivement été nommés 2 fois chacun dans les enquêtes. Parmi eux, on retrouve la FNSEA et la FDSEA, mais aussi la Confédération paysanne (mentionnée 2 fois).

AUTRES STRUCTURES COLLECTIVES PAR THÉMATIQUE

COLLECTIFS À VOCATION D'ÉLEVAGE ET DE SAUVEGARDE DE RACES

- Alliance Ovine Basco-Béarnaise (AOBB)
- Ossau Cheval
- Association régionale des chevaux de Nouvelle-Aquitaine
- Syndicat des Abeilles des Gaves
- Association Nationale du Trait Comtois
- Association des éleveurs du Gave (ADELGA)
- Centre départemental d'élevage ovin (ORDEAP)
- Syndicat des éleveurs de chevaux de trait
- Association des éleveurs d'ânes des Pyrénées
- Association des selles français
- Association des éleveurs de bazadaises du 64
- Syndicat caprin des Pyrénées-Atlantiques
- Coopérative Agricole Ovine du Sud-Ouest (CAOSO)
- Société Française des Équidés de Travail (SFET)

COLLECTIFS À VOCATION DE VALORISATION DES PRODUITS LOCAUX

- Association de la foire aux fromages de Laruns
- Association des producteurs fermiers de la vallée d'Ossau
- Association « Mohair de nos chèvres »
- AOC Ossau Iraty
- Association du Carreau des Halles de Pau
- Fermiers basco-béarnais
- Blé CIVOM BIO Pays Basque

GROUPEMENTS À VOCATION SOCIALE, SANITAIRE ET D'AIDE A L'EMPLOI

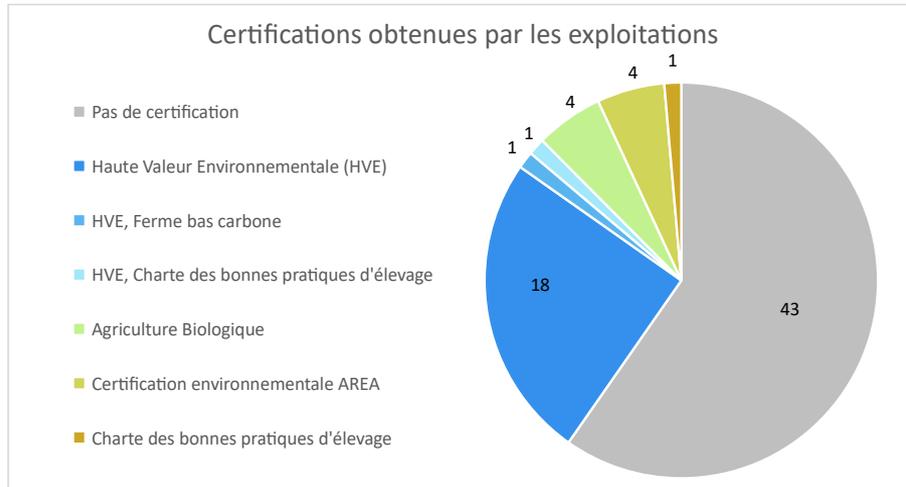
- Association de remplacement Aidö Béarn
- Groupement d'employeurs d'Ossau
- Groupement d'employeurs Aspe-Ossau
- Groupement de défense sanitaire
- Syndicat des jeunes agriculteurs du 64

SYNDICATS DE LUTTE

- Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)
- Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA)
- Confédération paysanne

2.6 Certifications agricoles

On constate que la plupart des exploitations interrogées ne sont pas certifiées et qu'elles n'y voient pas d'intérêt particulier. En effet, 43 exploitations ne disposent d'aucune certification, soit plus de la moitié des exploitations enquêtées. Néanmoins, **28 exploitations** disposent d'une certification environnementale mise en place par le Grenelle de l'Environnement depuis 2007, permettant à l'agriculture de « se doter d'un système public de valorisation et reconnaissance environnementale : la Certification Environnementale des Exploitations Agricoles » répartie en 3 niveaux graduels.



Les 3 niveaux de la Certification Environnementale des Exploitations Agricoles »

- Le **niveau 1** : Respect des pratiques essentielles de la réglementation environnementale.
- Le **niveau 2** : Adoption de techniques à faible impact environnemental (AREA).
- Le **niveau 3** : Seuils de performance environnementale en matière de biodiversité et faible dépendance aux intrants (Haute Valeur Environnementale).

A noter que la certification de niveau 1 ou de niveau 2 est obligatoire pour accéder à la certification de niveau 3.



Délivrée par la chambre de l'agriculture des Pyrénées-Atlantiques ou la coopérative Vivadour, la certification de niveau 2 appelée « **AREA** » est détenue par 4 exploitations.



20 exploitations interrogées ont été agréées « **Haute Valeur Environnementale** » par la Commission nationale de la certification environnementale. Cette certification s'appuie sur les principes de l'agroécologie et oblige les exploitations à obtenir des résultats.



La certification **Agriculture Biologique** est détenue par 4 fermes, (dont 1 qui est en conversion), ce qui représente 2 exploitations bovines, 1 exploitation ovine-bovine et 1 exploitation horticole. C'est principalement les productions laitière et de confiture qui sont concernées.



Outil de progrès et d'auto évaluation des pratiques d'élevage, la **Charte des bonnes pratiques d'élevage** est signée par 2 exploitations bovines, dont 1 qui détient aussi la certification HVE.



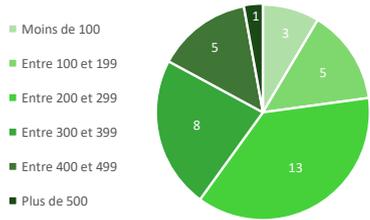
Une seule ferme laitière est certifiée « **Ferme laitière bas carbone** ». Portée par le Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière (CNIEL), la certification vise à réduire l'empreinte carbone du lait produit d'ici 2025.



PARTIE 3 : État des lieux des filières d'élevage

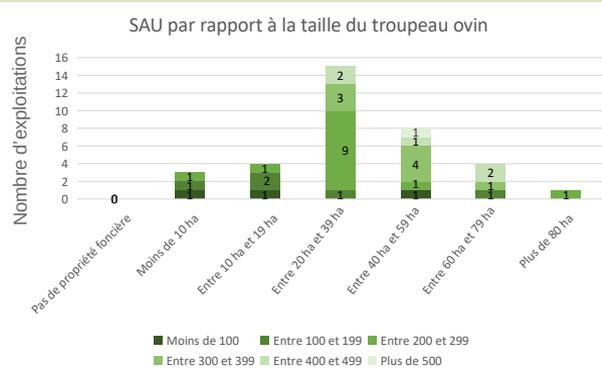
3.1 La filière ovine en quelques chiffres

Taille des troupeaux ovins

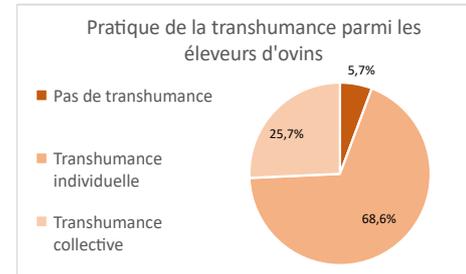


Sur les 72 exploitations enquêtées, **35 d'entre elles élèvent des ovins**, dont 9 qui élèvent exclusivement des ovins. La majorité des exploitations possèdent entre 200 et 299 brebis (13 exploitations) et entre 300 et 399 (8 exploitations). Seulement une exploitation possède plus de 500 ovins parmi les sondés.

La totalité des exploitations élevant des ovins disposent de terres agricoles. Tout d'abord, on constate que 15 exploitations disposent de **20 à 39 ha** pour leur troupeau. Parmi elles 9 ont entre 200 et 299 brebis, et 3 ont entre 300 et 399 brebis. La seule exploitation de plus de 500 brebis possède entre 40 et 59 ha.



Les éleveurs d'ovins de la vallée d'Ossau ont plutôt tendance à transhumer. En effet, environ 95 % des élevages ovins transhument.

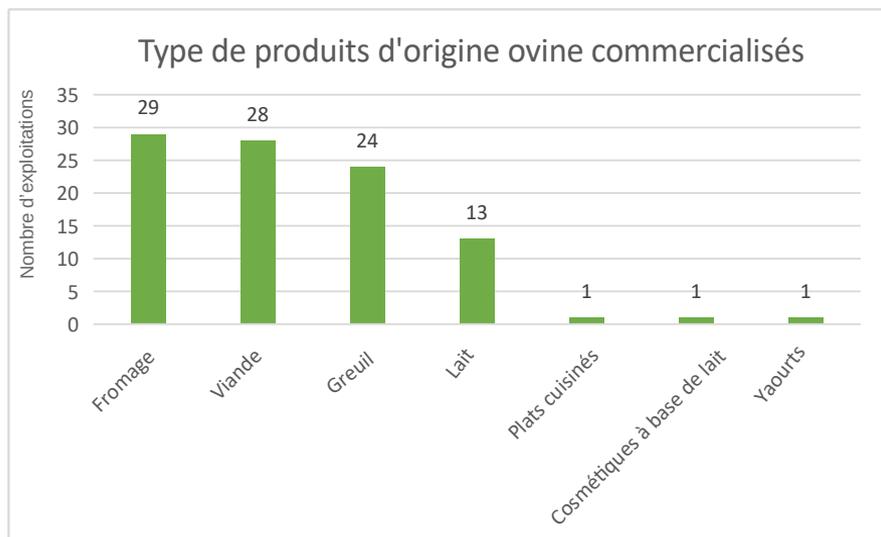


Néanmoins, la majorité d'entre eux transhument de manière individuelle (68 % des exploitations) contre 25 % transhumant de façon collective, à la date fixée par les commissions syndicales.

3.1 Filière ovine : productions et commercialisation

Cinq produits alimentaires et un seul non alimentaire découlent des élevages ovins représentés dans l'enquête : **fromage, viande, greuil, lait, plats cuisinés et cosmétiques**. La majorité d'entre eux produisent du fromage (29), de la viande (28), du greuil (24), et du lait (13). Seules 4 exploitations sont spécialisées uniquement dans la viande ovine, les autres produisant plusieurs produits au sein de leur élevage ovin.

Une seule exploitation cuisine des plats préparés à base de viande ovine issue de son propre élevage, et une autre produit des yaourts. Enfin, une exploitation commercialise des cosmétiques à base de lait de brebis (savons).



Moyen de commercialisation des produits ovins

Vente directe	Circuit court	Circuit long
33	28	31

Concernant la commercialisation des produits issus de la filière ovine, les exploitations utilisent principalement la **vente directe** pour commercialiser leurs produits. On constate que c'est la vente directe à la ferme qui est privilégiée par les exploitations (31 sur 35), notamment pour la vente de fromage ou de greuil, suivi de la vente par internet (12 exploitations) et de la vente sur les marchés.

28 élevages ovins commercialisent également leurs produits en **circuit court**, en alimentant notamment des commerçants au détail pour 20 d'entre eux, des restaurants (17) et grandes surfaces conventionnelles (14). L'approvisionnement des restaurations collectives concerne seulement 1 élevage ovin parmi les 35.

Enfin, 31 exploitations font appel à des coopératives (25 exploitations) et négociants (7) pour vendre leurs animaux. Certains ont aussi recours à des grossistes pour écouler les stocks de fromage (12), et à des industries de transformation agroalimentaires pour le lait (3 exploitations).

Vente directe : vente à la ferme, vente sur les marchés, vente sur internet, vente en panier, point de vente collectif, etc.

Circuit court : restauration commerciale et collective, supermarchés conventionnels et spécialisés (Biocoop, etc.), commerçants au détail (cremerie, boucherie, épicerie, etc)

Circuit long : négociants, grossistes, coopératives, industries agroalimentaires.

3.1 Filière ovine : productions et SIQO

→ Le fromage

Produit phare de la vallée d'Ossau, le fromage est produit par, **29 exploitations** sur les 35 exploitations ovines, ce qui correspond à **83 %** des élevages ovins.



Parmi ces élevages, 5 possèdent l'**Appellation d'Origine Protégée** (AOP) «**Ossau Iraty**». La reconnaissance du caractère local du fromage et la valorisation des filières locales sont les principales raisons de cette labellisation selon les exploitants interrogés. Parmi ces exploitations, 4 sont satisfaites de cette labellisation, précisant qu'elle apporte une visibilité supplémentaire (inscription sur la «**Route des fromages**» notamment) et 1 est insatisfaite, soulignant l'image «**industrielle**» véhiculée par les industries agroalimentaires.

La **marque «estives»** est quand à elle utilisée par 6 exploitations interrogées lors de cette enquête. Les raisons de cette labellisation sont liées à la valorisation économique des fromages, mais aussi à la promotion de la qualité et de la typicité du produit dans la vallée. En effet, le label vise à garantir aux consommateurs la confection des fromages en estives et donne ainsi une visibilité supplémentaire au produit (communication via le site internet Estives du Béarn). Les usagers de ce label sont donc en totalité satisfait de cette labellisation, soulignant aussi qu'elle ne perturbe pas leur pratique d'élevage en montagne.

Les exploitations qui n'ont pas souhaité labelliser leur fromage expliquent leur choix par les contraintes liées au cahier des charges, mais aussi par le non-besoin d'obtenir de nouveaux débouchés. Certains évoquent aussi la difficulté à se reconnaître dans le label Ossau-Iraty.



© Ferme Guédot



© Ferme Casabonne-Angla

3.1 Filière ovine : productions et SIQO

→ La viande ovine

La viande ovine est produite par **28 exploitations**, soit **80 %** des élevages ovins. Parmi ces 28 exploitations, 1 seule confectionne des plats cuisinés à partir de la viande produite.



L'agneau de lait est la viande majoritairement produite par les exploitations. 17 d'entre elles possèdent le **Label Rouge « Agneau de lait des Pyrénées »**, et 13 disposent de l'**Indication Géographique Protégée (IGP)**. Les élevages engagés dans cette démarche sont en totalité des exploitations qui vendent leurs agneaux vivants à des coopératives et négociants qui abattent et commercialisent ensuite la viande.



Ainsi, on constate globalement que la labellisation des agneaux est issue d'une demande des coopératives et négociants, permettant aux exploitants de vendre leurs bêtes à un meilleur prix et aux commerciaux de certifier de la qualité de la viande et de bonnes pratiques d'élevage auprès des consommateurs.



Cependant, les éleveurs d'ovins sont majoritairement insatisfaits de cette labellisation. Bien qu'elle mette en lumière la qualité des productions, elle n'apporte aucune visibilité des exploitations sur le territoire. En effet, les consommateurs n'ont aucune information sur l'origine de la viande. Ni le lieu, ni le nom de l'exploitation permettent d'attester de l'origine de l'animal, ce qui ne permet donc pas de valoriser les exploitations qui font naître les brebis.



3.1 Filière ovine : autres productions

→ Le greuil

24 exploitations ovines produisent du greuil. En effet, ce produit à base de petit lait est réalisé dans la grande majorité des exploitations. Cependant, encore peu connu des consommateurs, le greuil est réalisée occasionnellement à la demande des consommateurs dans la plupart des exploitations.

→ Le lait

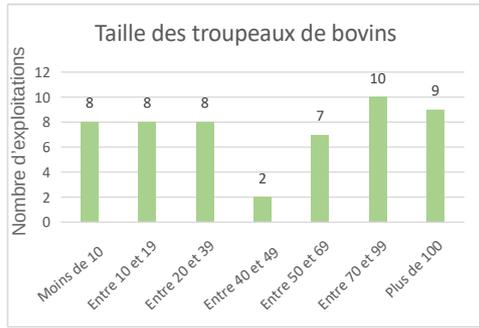
En plus de la production de fromage, certaines exploitations conservent le lait pour le commercialiser à des industries de transformation agroalimentaires, grossistes ou encore à des crémeries. Parmi les 13 producteurs de lait de brebis, 3 sont pourvus de l'AOP « Ossau Iraty », principalement dans l'objectif de vendre le lait à un meilleur prix et d'obtenir plus de débouchés. Cependant, certains producteurs mettent en avant les contraintes administratives et des contraintes liées au cahier des charges trop imposant.

→ Les cosmétiques à base de lait de brebis

Une seule exploitation a fait le choix de réutiliser le lait de brebis pour en faire des cosmétiques pour le corps. Passant par des prestataires, l'exploitation réalise des savons au lait de brebis en rajoutant du miel ou de la calendula (fleur Méditerranéenne).

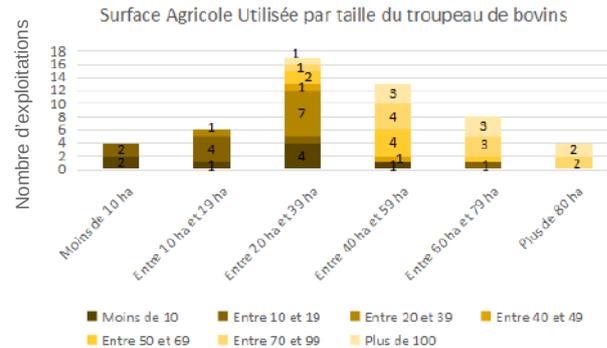


3.2 La filière bovine en quelques chiffres



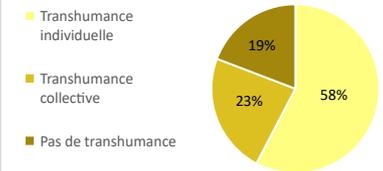
72 % des exploitations interrogées possèdent un élevage bovin. En effet, 52 exploitants élèvent des vaches, dont 19 qui sont spécialisées uniquement dans cet élevage. La majorité des élevages bovins possède un troupeau compris entre 70 et 99 bêtes (10 exploitations) et plus de 100 animaux pour 9 d'entre eux. Parmi les 19 exploitations qui possèdent le plus de têtes, 10 sont spécialisées dans l'élevage bovin.

Parmi les 52 élevages bovins, la majorité possède entre 20 et 39 ha. C'est en majorité les troupeaux de 20 à 39 têtes qui disposent de cette surface. On remarque que plus les élevages bovins sont importants, plus les exploitations possèdent d'hectares. À noter que toutes les exploitations élevant des bovins disposent de terres agricoles.



Les éleveurs de bovins de la vallée transhument moins que les éleveurs d'ovins. En effet, **81 %** des bovins transhument en période estivale, contre 95 % des ovins.

Pratique de la transhumance chez les éleveurs qui élèvent des bovins

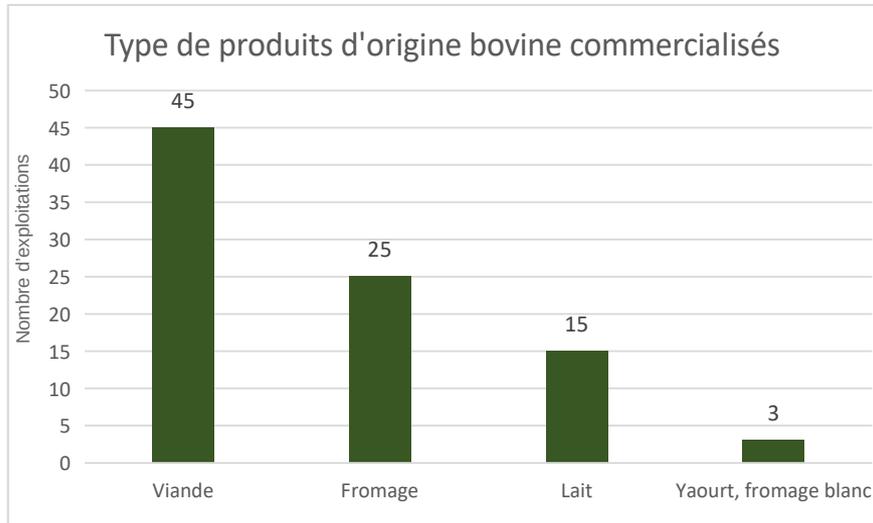


La majorité des exploitations transhument de façon individuelle. En effet, 58% des exploitations transhument seules et 28% transhument de façon collective à la date annoncée par les commissions syndicales.

3.2 Filière bovine : productions et commercialisation

Quatre produits sont issus des élevage bovins interrogés : la **viande**, le **fromage**, le **lait** et les **yaourts et fromages blancs**. La viande est l'aliment le plus produit par les éleveurs bovins. 45 d'entre eux produisent du bœuf ou du veau, ce qui représente 87 % des élevages bovins.

Les filières fromagère et laitière suivent le classement avec respectivement 25 et 15 producteurs. Parmi eux, 3 élevages bovins réalisent des yaourts et / ou fromages blancs en complément de ces productions. 1 seul élevage ne produit aucun aliment, les vaches étant présentes pour l'entretien des terrains.



Moyen de commercialisation des produits bovins

Vente directe	Circuit court	Circuit long
39	33	47

Vente directe : vente à la ferme, vente sur les marchés, vente sur internet, vente en panier, point de vente collectif, etc.

Circuit court : restauration commerciale et collective, supermarchés conventionnels et spécialisés (Biocoop, etc.), commerçants au détail (cremerie, boucherie, épicerie, etc.)

Circuit long : négociants, grossistes, coopératives, industries agroalimentaires.

La commercialisation des produits de la filière bovine se fait majoritairement en **circuit long**. 47 exploitations commercialisent leurs produits via des coopératives (29 exploitations), négociants (18) et grossistes (18) principalement pour la viande. Comme pour les ovins, les coopératives et négociants abattent et commercialisent eux la viande. Pour le cas de la filière lait, elle fait surtout appel à des grossistes et industries agroalimentaires (6).

33 exploitations commercialisent leurs produits en **circuit court**, en alimentant tout particulièrement les commerçants au détail (24), les restaurants (19) et les grandes surfaces conventionnelles (15). On peut tout de même noter que 3 exploitations alimentent des restaurations collectives.

Pour finir, 39 exploitations commercialisent leurs produits en **vente directe**, et notamment à la ferme (36) et en vente régulière sur les marchés (12). C'est en majorité les fromages et yaourts qui sont destinés à la vente directe.

3.2 Filière bovine : productions et SIQO

→ Les produits laitiers

25 exploitations possédant des bovins produisent du fromage, ce qui représente moins de la moitié des élevages bovins interrogés (48%). Parmi ces élevages, 3 sont labellisés **Agriculture Biologique** (AB), 2 élevant exclusivement des bovins tandis que l'autre élève des bovins et des ovins



A noter qu'une exploitation bovine est actuellement en conversion. Les exploitations labellisées sont uniquement laitières : fromage, lait et yaourts sont labellisés Agriculture Biologique.

Ces trois exploitations ont fait le choix de convertir l'ensemble de leur exploitation en Agriculture Biologique pour des raisons écologiques et économiques. En effet, le critère écologique est souligné par 2 exploitations bovines et la valorisation économique des produits est le premier critère de labellisation. Cette certification ouvre également de nouveaux débouchés aux exploitant qui peuvent vendre leurs produits à de grandes surfaces spécialisées et à des industries de transformation agroalimentaires bio.

Ainsi, les 3 exploitations sont globalement satisfaites du label AB, évoquant une meilleure rentabilité et la reconnaissance de leurs produits sur le territoire. Cependant, une exploitation a souligné la contrainte liée à l'alimentation, évoquant la nécessité d'atteindre l'autonomie alimentaire pour les animaux de l'élevage.



© GAEC Cazenave Loustau



© Ferme du Vallon

3.2 Filière bovine : productions et SIQO

→ La viande bovine

Concernant la viande bovine, elle est produite par 45 exploitations agricoles. Parmi elles, 20 sont spécialisées uniquement dans la viande bovine tandis que les autres produisent plusieurs aliments (viande-fromage, viande-lait, etc.)

7 élevages de viande bovine ont converti leur production en **Label Rouge** « **Bœuf blond d'Aquitaine** ». Quatre d'entre elles ont exprimées que cette labellisation était une demande des coopératives et négociants en bestiaux par lesquels ils commercialisent leur bovin.

Seulement une seule exploitation certifiée label rouge commercialise ces produits en vente directe et en circuit court, et valorise ainsi son exploitation.

Ainsi, la majorité des exploitations labellisées ne sont pas convaincues par ce label. Cela s'explique par l'invisibilité de l'exploitation et du lieu de production sur les produits.

5 producteurs sont quant à eux certifiés Label Rouge « **Veau sous la mère** ». Tout comme le label « Bœuf blond d'Aquitaine », les agriculteurs interrogés ont évoqué la demande des commerciaux (3 d'entre eux).

Ainsi, la majorité des exploitations labellisées sont plutôt satisfaite de la labellisation qui lui apporte une meilleure rentabilité des bêtes et plus de débouchés. Celles-ci soulignent que le label ne change rien à leurs pratiques agricoles.

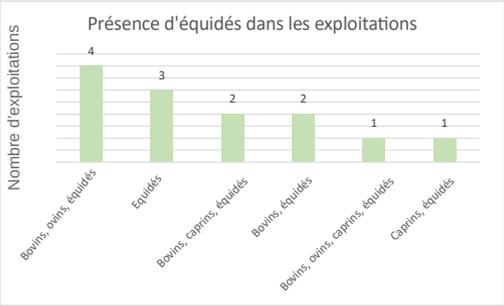


3.3 La filière équine en quelques chiffres

La filière équine est assez peu représentée dans les enquêtes menées. Si **13 exploitations** agricoles interrogées possèdent des équidés (11 élevant des chevaux, 2 élevant des ânes et une élevant des poneys), la majorité possède moins de 10 têtes qui sont vouées, pour la plupart, à l'entretien des parcelles ou aux loisirs (monte, bât, concours de race, etc).

En effet, 4 exploitations possèdent moins de 5 équidés et 5 possèdent entre 5 et 9 équidés. La plupart élèvent des équidés en complément d'un autre élevage (bovins, ovins, caprins, etc.).

On remarque aussi que 3 exploitations possèdent exclusivement des équidés : 2 ayant uniquement des chevaux et une disposant de chevaux et d'ânes utilisés pour la vente et pour remporter des concours de race et d'utilisation.



Nombre d'équidés dans les exploitations

Moins de 5	Entre 5 et 9	Entre 10 et 19	Plus de 20
4	5	3	1

Néanmoins, certaines exploitations élèvent des chevaux à des fins productives. C'est notamment le cas de **4 exploitations**, qui engraisent leurs chevaux dans le but de les vendre à une société qui les abat et les commercialise ensuite en France et dans le monde entier (Italie et Japon principalement). Globalement, ce sont les exploitations qui possèdent plus de 10 équidés. La totalité des exploitations productrices de chevaux à viande passent uniquement par cette société.

La majorité des équidés présents dans les exploitations transhument en haute montagne. En effet, 9 éleveurs emmènent leurs chevaux en zone de montagne, et seulement 3 transhument de manière collective avec les autres éleveurs transhumants.



© Augustin Médevielle

Parmi les éleveurs de chevaux, une exploitation a adhéré à la « **Charte pour le bien-être équin** », visant à améliorer les conditions de vie des équidés.



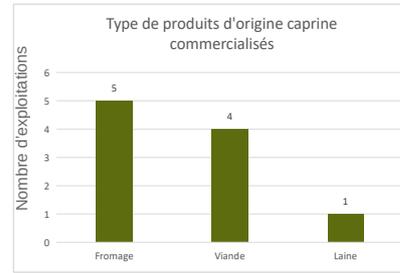
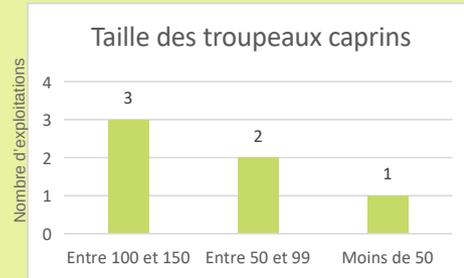
Cette charte garantit de bonnes pratiques d'élevage et une qualité de vie décente dans les exploitations chevalines.

3.4 La filière caprine en quelques chiffres

La filière caprine est représentée par **6 exploitations** dans cette enquête. Parmi elles, seule une ferme élève uniquement des chèvres, les autres exploitations élevant plusieurs espèces en parallèle (bovins, ovins et équins).



La majorité des élevages élèvent entre 100 et 500 caprins. 2 exploitations élèvent entre 50 et 59 chèvres et la dernière élève moins de 50 chèvres. Sur les 6 élevages caprins, 4 transhument en haute montagne en période estivale, de façon individuelle, et majoritairement à pied.



Trois productions découlent des élevages caprins : le fromage, la viande et la laine. 5 exploitations produisent du **fromage** de chèvre. Vendus majoritairement en vente directe à la ferme (4), sur les marchés (3), dans les magasins de producteurs (3) et dans les restaurations commerciales (3) les exploitations produisent des tommes, du crottin, de la faisselle, des bûches, etc.)

Deux exploitations ont reçu une certification pour leur fromage. La première ferme est certifiée «**Les étoiles du crémier**» qui est attribuée lors d'un concours organisé par l'Association Avenir Fermier en Aspe. Pour l'exploitation, cette certification valorise le caractère local de la production et fait ainsi rayonner la production sur le territoire, et même au-delà de la vallée d'Ossau.



Pour le cas de la deuxième exploitation, ses fromages sont certifiés «**Fromage de chèvre fermier**». C'est la production fermière qui est ici mise en avant, apportant ainsi une reconnaissance de la qualité fermière auprès des consommateurs.

La **viande** de chèvre, et particulièrement la viande de chevreaux est produite par 4 fermes qui commercialisent leurs bêtes à des coopératives et négociants qui s'occupent de l'abattage et de la découpe. Une seule exploitation produit exclusivement de viande de chèvre, en complément d'une activité professionnelle.



Pour finir, une exploitation exploite la **laine** de chèvre, le «**mohair**», en réalisant des vêtements (pull, écharpe, etc.)

3.5 La filière apicole en quelques chiffres

Sur les 72 exploitations agricoles enquêtées, **5 représentent la filière apicole**. En effet, 5 exploitations possèdent de nombreux ruchers, dont 4 qui en détiennent plus de 100. 4 apiculteurs interrogés sont exclusivement spécialisés dans l'apiculture et produisent du miel, de la propolis, du pollen, de la cire, etc. Une exploitation réalise aussi des confiseries et du pain d'épices à base de miel. Une autre confectionne des cosmétiques (baumes à lèvres) en supplément des produits de la ruche. De plus, 4 apiculteurs sur 5 transhument dans des zones de montagnes et de plaines en période estivale.



L'exploitation restante possède des ruches, des bovins et des volailles, en plus d'avoir un camping et d'exploiter des vergers et fruits rouges. Exploitation diversifiée, l'activité apicole vient ainsi compléter l'offre existante.

Une exploitation est labellisée « Miel de Montagne ».



Cette certification garantit la production de miel en zone de montagne (Alpes, Pyrénées, Massif central, Jura, Vosges).



La totalité des exploitations interrogées sont tournées vers de la **vente directe**. La vente à la ferme (4) et sur les marchés sont les moyens de commercialisation les plus utilisés par les apiculteurs.

De plus, elles commercialisent également leurs produits en **circuit court**, en passant par des restaurants (4), des épiceries et crémeries (3) majoritairement.

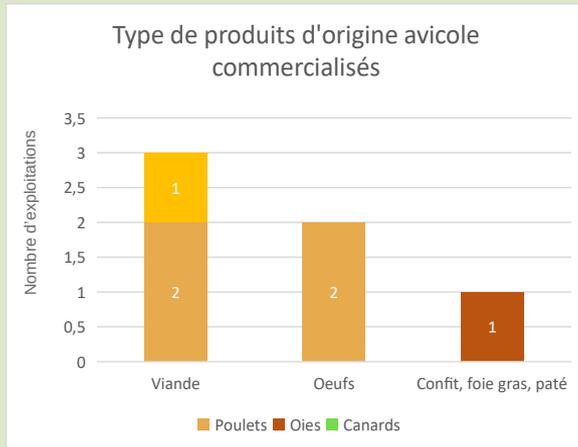
Pour finir, une seule exploitation commercialise ces produits via des grossistes (d'autres apiculteurs) et des négociants apicoles qui récupèrent les produits de la ruche.

3.6 La filière avicole en quelques chiffres

5 exploitations interrogées élèvent des volailles. En effet, 3 fermes élèvent des poulets, 1 élève des oies et 1 élève des canards et des poulets. Parmi ces 5 exploitations, 2 sont uniquement des éleveurs de volailles : une exploitation élève 450 oies, et l'autre élève 10 000 poulet et 45 000 canards par an. L'élevage d'oies est à l'origine de la production de confits, foies gras, pâtés, rillettes et autres produits, et les autres produisent de la viande.

Le premier élevage commercialise ses produits exclusivement en vente directe (à la ferme, sur les marchés, dans des magasins de producteurs).

Tout comme le premier élevage, le deuxième commercialise sa viande en vente directe, exceptés les canards qui sont eux vendus à une coopérative qui gère l'abattage, la découpe, la transformation et la commercialisation.



Les autres exploitations possèdent des volailles en supplément de leur élevage bovin. Deux fermes élèvent quelques poulets et vendent leurs œufs en vente directe à la ferme ou sur des marchés. Concernant la troisième exploitation, elle élève environ 700 poulets et écoule la viande en vente directe.



3.7 La filière porcine en quelques chiffres

La filière porcine est représentée par une seule exploitation. En effet, parmi les 72 agriculteurs enquêtés, seulement une élève des porcs avec d'autres animaux (bovins et ovins). L'exploitation élève une cinquantaine de porcs noirs de Bigorre et réalise plusieurs produits du terroir tels que de la charcuterie, du chichon, du pâté, du boudin, etc.

Le système de commercialisation privilégié par l'exploitation productrice est la vente directe (vente à la ferme, sur des marchés, des salons, etc.) et les petits commerces de proximité (boulangeries, épiceries, etc.).





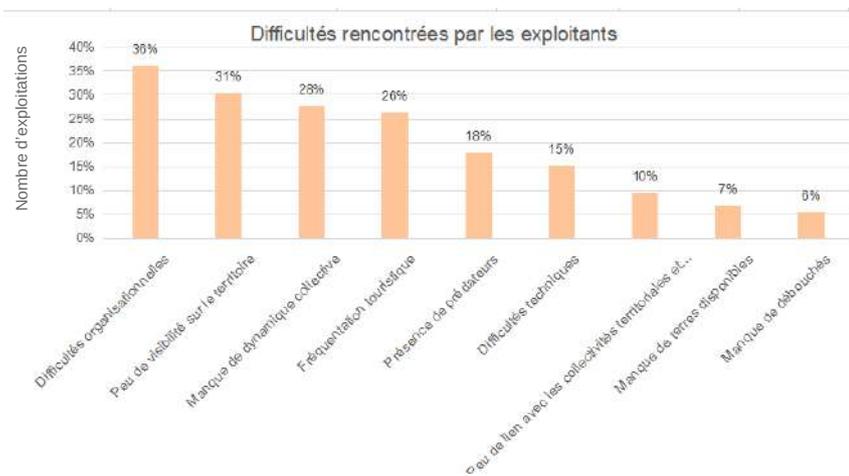
PARTIE 4 : Difficultés et besoins exprimés par les agriculteurs



4.1 Les difficultés rencontrées par les exploitants agricoles

La dernière partie du questionnaire était composée de questions ouvertes sur les difficultés que pouvaient rencontrer les exploitants agricoles dans l'exercice de leur activité. Ces difficultés ont été rassemblées sous 12 thématiques pour plus de lisibilité.

La majorité d'entre eux (36%) ont répondu qu'ils faisaient face à des **difficultés organisationnelles**, qui comprend à la fois le manque de temps, la bureaucratisation du métier (tâches administratives toujours plus lourdes), le manque de main d'œuvre et les charges importantes qu'elle représente dans une exploitation agricole. 7 personnes ont mentionné la difficulté à trouver de la main d'œuvre, et notamment de manière occasionnelle (pour des remplacements ou une maladie par exemple).



31% des agriculteurs enquêtés ont évoqué le **manque de visibilité** de leur production, et plus globalement de leur exploitation sur le territoire de la vallée d'Ossau. La plupart ont souligné l'absence d'un recensement des producteurs.

Ensuite, 26% constatent que les visions individualistes sont un réel un frein aux initiatives collectives dans la vallée. Certains agriculteurs ont mis en avant un **manque de dynamique collective** et soulignent une volonté de se structurer pour créer des projets communs.

La **fréquentation touristique** est également un sujet qui a été abordé par 26% des enquêtés. La surfréquentation de certains lieux (notamment les grands sites touristiques) et la méconnaissance des usagers de la montagne représente un obstacle à l'activité agricole, et plus particulièrement à l'activité pastorale.

16% des sondés ont mentionné la **présence des prédateurs**, dont l'ours, le loup ou encore le frelon asiatique pour la filière apicole.

Les **difficultés techniques**, dont le manque d'infrastructures et les zones blanches en montagnes, ont été évoquées par 15% des exploitants agricoles.

Pour finir, une minorité d'exploitants a mis en avant le **peu de lien avec les structures agricoles et les collectivités territoriales** (10%), le **manque de terres disponibles** dans la vallée (pour 7% d'entre eux) et le **manque de débouchés** des productions, et plus particulièrement pour les agneaux et les chevreaux.

4.2 Les besoins évoqués par les exploitants agricoles

Les agriculteurs avaient également la possibilité de s'exprimer sur les besoins qu'ils pouvaient avoir sur le territoire.

On remarque que la majorité des exploitants enquêtés souhaiteraient promouvoir les circuits courts. En effet, 43 % des agriculteurs ont exprimé la volonté de promouvoir les produits locaux au sein même de la vallée d'Ossau.

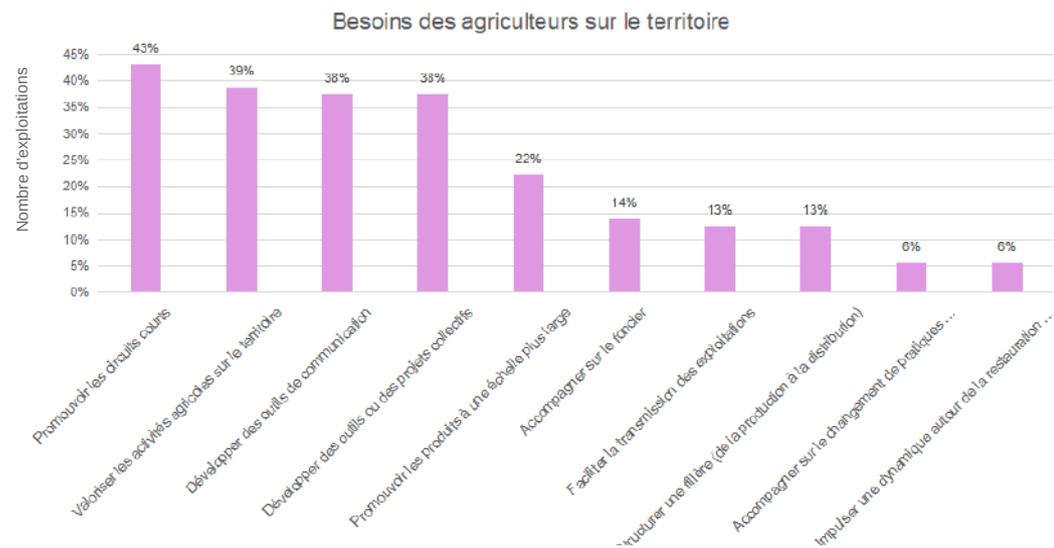
Le deuxième besoin qui ressort de cette enquête est la **valorisation de l'activité agricole et pastorale**, afin de faire connaître ces pratiques auprès de tous les publics. Les exploitations ont d'ailleurs souligné la nécessité de communiquer sur les activités agricoles pour prévenir les conflits d'usages dans les lieux touristiques mais aussi dans les villages.

Ensuite, 38 % des enquêtés ont mis avant le besoin de **développer des outils de communication** pour informer les consommateurs, et ce dans l'objectif d'améliorer la visibilité des productions. 38 % des enquêtés souhaiteraient également **développer des outils et des projets collectifs** afin de se diversifier (en faisant de la transformation ou de la découpe par exemple).

Pour 22 % des enquêtés, le besoin est aussi de faire rayonner les productions du territoire au-delà de la vallée d'Ossau. En effet, certains agriculteurs ont exprimé leur volonté d'obtenir de nouveaux débouchés sur le territoire national grâce à une meilleure visibilité des productions.

Les questions de **foncier agricole** et de **reprise des exploitations agricoles** sont des préoccupations pour respectivement 14 % et 13 % des exploitants enquêtés. De même, la **structuration d'une filière d'élevage** est un besoin pour 13 % des enquêtés.

Pour finir, une minorité d'exploitants a mis en avant la nécessité d'être d'accompagné sur le **changement de pratiques agricoles** (6% des enquêtés) et sur l'impulsion d'une dynamique autour de l'approvisionnement des **restaurations collectives**, dont les cantines scolaires en produits locaux (6%).



4.3 Synthèse des grands enjeux agricoles du territoire

Cette enquête a permis de mettre en lumière les difficultés que rencontrent les exploitations agricoles du territoire et de connaître les besoins communs qui émergent sur le territoire de la vallée d'Ossau. Plusieurs enjeux sont alors mis en évidence, dont certains relevant du champs d'intervention de la communauté de communes et d'autres relevant du champs de compétences de structures déjà implantées sur le territoire.

ENJEUX RELEVANT DU CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CCVO

Valorisation des activités agricole et pastorale

- Prévenir les conflits d'usages sur les sites sensibles (grands sites touristiques et voie verte)
- Prévenir les conflits d'usages dans les villages
- Sensibiliser le jeune public aux pratiques agricoles et pastorales

Valorisation des produits locaux

- Créer une marque territoriale (81 % d'exploitations favorables)
- Rendre visible les productions locales

Fédérer les acteurs du monde agricole autour d'un projet commun

- Construire un projet agricole commun
- Développer des outils collectifs

(Création d'une association professionnelle valléenne en cours)

ENJEUX RELEVANT DES COMPÉTENCES DE STRUCTURES DÉJÀ IMPLANTÉES SUR LE TERRITOIRE

- Le manque de main d'œuvre : *Bourse d'emplois des bergers salariés*
- Les prédateurs : *Étude d'impact des mesures de protection*
- Zones blanches : *Travail avec l'Institution Patrimoniale du Haut Béarn (IPHB)*
- Enjeux fonciers : *Chambre d'agriculture, SAFER*
- Reprise des exploitations et installation de jeunes agriculteurs : *Création d'une SCIC dédiée à cet enjeu par l'IPHB, Chambre de l'agriculture, SAFER*
- Changement de pratiques agricoles : *Chambre de l'agriculture, Association Agro Réseau 64*
- Approvisionnement collectif : *Collectif Fermier 64, Projet Alimentaire et Agricole Territorial*
- Structuration d'une filière : *Alliance Ovine Basco-Béarnaise (structuration de la filière agneau de lait des Pyrénées)*

4.4 Zoom sur la valorisation des activités agricoles et pastorales

28 exploitations sur 72 aimeraient valoriser les activités agricoles sur le territoire. Parmi eux, on constate que 23 possèdent un élevage bovin, 16 un élevage ovin et 8 élèvent des équidés. De plus, sur ces 28 exploitations, 23 sont des élevages qui transument en haute montagne en période estivale.

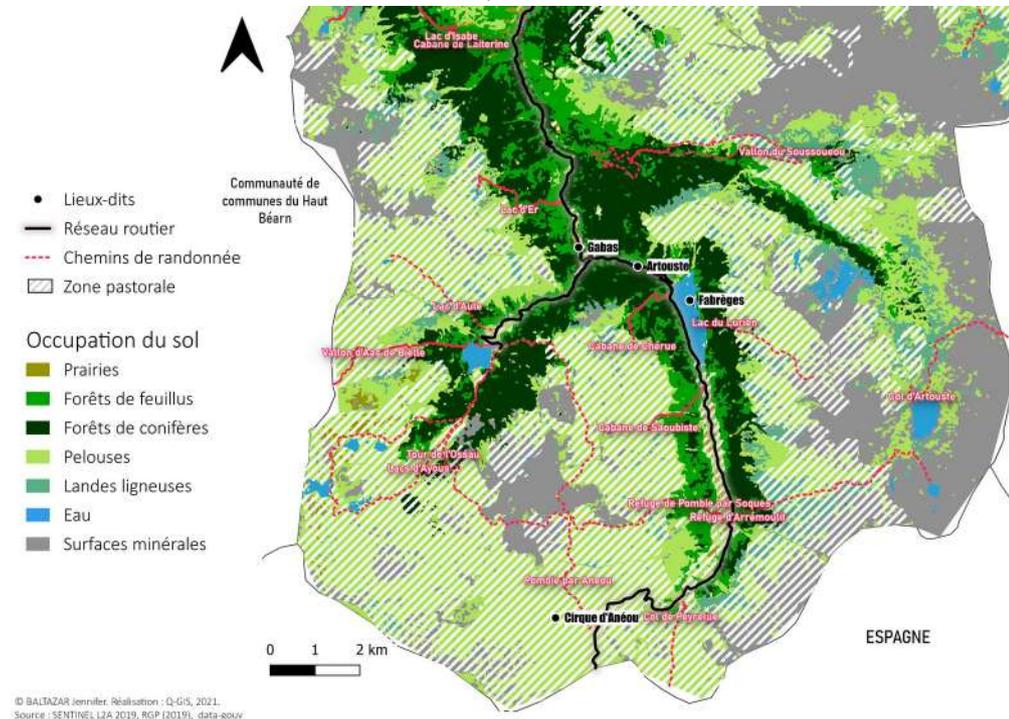
Filière	Nombre d'élevage souhaitant valoriser les activités agricoles sur le territoire
Bovine	23
Ovine	16
Equine	8
Caprine	3
Porcine	1
Apicole	0
Avicole	0

La majorité des exploitations souhaitant valoriser les activités agricoles sur le territoire se localisent majoritairement à Bielle (5 exploitations), Laruns (3), Buzy (3) et Louvie-Juzon (3).

Les exploitants souhaitant valoriser les activités agricoles sur le territoire ont majoritairement répondu que la fréquentation touristique était problématique dans certains sites où l'activité pastorale est bien présente. En effet, 15 d'entre eux ont évoqué la méconnaissance des pratiques pastorales de la part du public qui randonne en haute montagne. C'est le cas notamment sur les plateaux du Bénou et de Bious-Artigues, où plusieurs accidents avec les troupeaux ont été recensés en période estivale.

De plus, certaines exploitations, situées en fond de vallée principalement, sont également favorables à la valorisation des activités agricoles sur le territoire. Lors de l'enquête, quelques exploitants ont évoqué les conflits d'usages au sein même des villages, notamment liés au passage d'engins agricoles, à la présence des chiens de berger, ainsi qu'aux nuisances sonores et olfactives.

Cohabitation entre pastoralisme et tourisme en haute vallée



4.4 Les pistes d'actions évoquées par les exploitants

Idées exprimées par les agriculteurs interrogés

Lors de l'enquête, les exploitants agricoles avaient la possibilité de s'exprimer librement sur les attentes qu'ils avaient vis-à-vis de la communauté de communes. Ainsi, plusieurs idées ont été émises sur la thématique des conflits d'usages. *On notera que plus le cercle est grand, plus le projet a été évoqué lors des entretiens.*

Les exploitants agricoles ont très largement exprimé une volonté de prévenir les conflits d'usages, que ce soit en haute montagne dans les zones pastorales, aux abords de la voie verte et dans les villages. Globalement, la volonté qui émerge est celle de l'amélioration de l'image du pastoralisme dans la vallée. Plus de la moitié des enquêtés ont mis en avant la méconnaissance du pastoralisme de la part des populations, que ce soit des habitants, des touristes. Plusieurs pratiques, dont l'écobuage, sont ressorties comme des sujets sensibles à aborder dès le plus jeune âge.



4.5 Zoom sur la valorisation des productions locales

L'enquête a permis de mettre en évidence le besoin de valorisation des produits locaux au sein de la vallée. 31 éleveurs ont déclaré vouloir faire plus de circuit court, notamment en mettant en valeur le caractère montagnard et rural du territoire comme levier de valorisation. Parmi eux, la quasi-totalité ont exprimé le manque de visibilité de leur production dans la vallée. Certains agriculteurs souhaiteraient donc mettre en place un projet commun pour informer les consommateurs sur les produits élaborés en vallée d'Ossau.

	Promouvoir les produits en vallée d'Ossau	Faire rayonner les produits à une échelle plus large	Nombre total d'élevages
Ovins	14	8	35
Bovins	23	12	52
Caprins	2	3	5
Volailles	4	1	5
Abeilles	3	1	5
Equidés	5	2	13
Porcins	1	0	1

Globalement, on remarque que plusieurs éleveurs de chaque filière ont insisté sur la mise en lumière des productions du territoire, que ce soit des éleveurs de vaches, de brebis, de chèvres, de chevaux, de porcs, de volailles ou d'abeilles. C'est particulièrement le cas des producteurs de viande qui se sont exprimés en faveur de la valorisation des produits.

La plupart des éleveurs de chevaux ont d'ailleurs déclaré que la viande chevaline était encore méconnue dans la vallée et plus globalement en France, et que leurs principaux débouchés étaient donc à l'étranger. Ainsi, les éleveurs de chevaux souhaiteraient créer de nouveaux débouchés localement en faisant connaître le produit auprès des consommateurs. C'est également le cas des éleveurs de brebis et de chèvres qui commercialisent les agneaux et chevreaux à l'étranger.

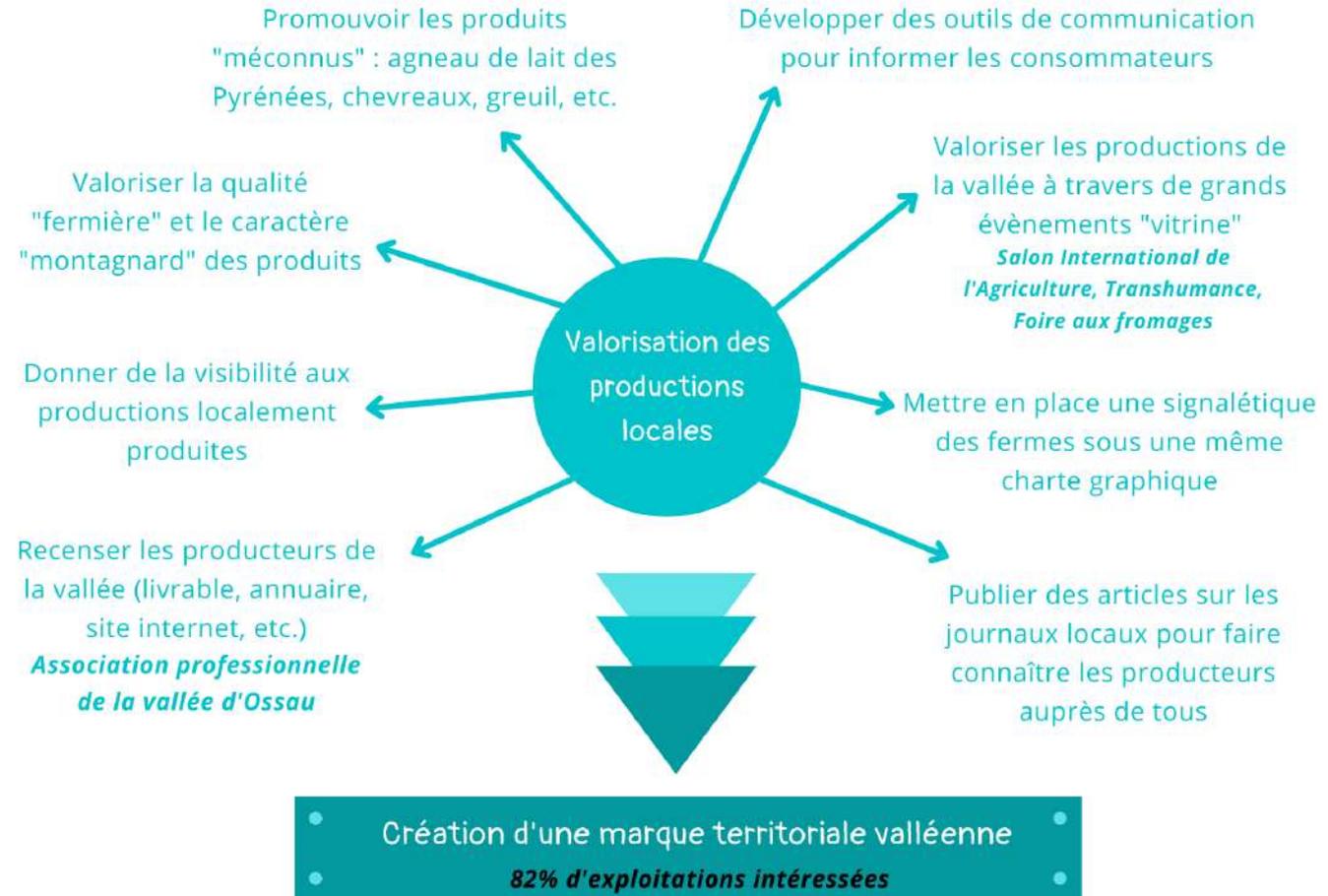
Néanmoins, certains éleveurs souhaiteraient également faire rayonner les produits à une échelle plus large. En effet, c'est le cas de 16 producteurs qui cherchent à développer une image de la vallée à travers les productions locales (fromage, miel, viande, etc.).

4.5 Les pistes d'actions évoquées par les exploitants

Plusieurs pistes d'actions autour de la valorisation des produits sont ressorties de cette enquête. Tout d'abord, les producteurs sont unanimes sur la mise en place d'**outils de communication** permettant de renseigner les consommateurs sur le lieu de production. Ces outils, que ce soit de la signalétique, un livret de recensement des producteurs ou encore des articles viseraient à rendre visibles les exploitations sur le territoire et à faire connaître l'ensemble des productions élaborées dans la vallée. La participation des producteurs à des évènements de valorisation pourrait également permettre de promouvoir la qualité fermière et le caractère montagnard des produits et ainsi affirmer l'image agricole de la vallée.

La création d'une **marque territoriale** a également suscité un grand engouement puisque 82 % des agriculteurs interrogés y sont favorables, et 11 % ne savent pas (cela dépend du cahier des charges mis en place). Certains y voient un véritable outil de valorisation de l'ensemble des productions sur le territoire valléen, voire sur national.

Idées exprimées par les agriculteurs interrogés



4.6 Zoom sur le besoin d'outils collectifs

Parmi les 72 actifs agricoles sondés lors de cette enquête, **27 personnes** souhaiteraient développer des outils et/ou projets collectifs dans la vallée d'Ossau, soit un peu plus d'1/3 des enquêtés. On constate que 22 exploitants possèdent un élevage de bovins, 10 un élevage d'ovins, 5 un élevage d'équins et 2 possèdent un des caprins. On recense également 1 apiculteur, 1 producteur de volaille et 1 de porcs.

Filière	Développer des outils ou des projets collectifs
Bovine	22
Ovine	10
Equine	5
Caprine	2
Apicole	1
Avicole	1
Porcine	1

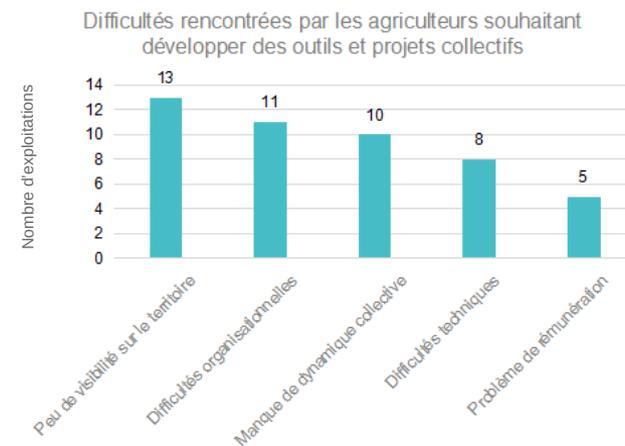
Les personnes ayant manifesté un intérêt pour le développement d'un projet et/ou un outil collectif ont majoritairement répondu que leurs **productions manquaient de visibilité sur le territoire**. Ainsi, la mise en œuvre d'un projet collectif (tel qu'un point de vente collectif) pourrait alors apporter une visibilité supplémentaire aux producteurs.

11 d'entre eux ont exprimé qu'ils faisaient face à des **difficultés organisationnelles** (manque de temps, de main d'œuvre, bureaucratisation du métier, etc). En croisant les données, on peut donc supposer qu'un outil ou projet collectif permettrait d'améliorer les conditions de travail des exploitants agricoles.

La troisième difficulté signalée par les actifs du monde agricole est le **manque de dynamique collective** sur le territoire. En effet, la plupart ont évoqué des visions individualistes encore trop présentes dans le monde agricole en mentionnant des difficultés à construire des projets communs

De plus, 8 d'entre eux ont déclaré qu'ils rencontraient des **difficultés techniques** dû notamment au manque d'infrastructures et de matériel disponible, et 5 ont rapporté un **problème de rémunération**.

Ainsi, la construction d'un projet ou d'un outil collectif permettrait de pallier les problèmes évoqués dans cette étude.



4.6 Les pistes d'actions évoquées par les exploitants

Ici encore, les exploitants ont pu s'exprimer librement sur les outils collectifs qu'ils souhaiteraient voir apparaître dans la vallée d'Ossau. Sur le schéma ci-contre sont répertoriées toutes les idées émises par les agriculteurs. A noter que plus le cercle est grand, plus le projet a été évoqué lors des entretiens.

Ainsi, les enquêtés ont largement exprimé leur souhait de fédérer les actifs agricoles au sein du territoire, dans le but de développer des outils et projets collectifs. Parmi les outils collectifs identifiés, un bâtiment de découpe et de transformation, et un point de vente collectif ont été identifiés par les producteurs du territoire.

Certains exploitants ont aussi montré un intérêt particulier pour un outil collectif de valorisation des déchets (laine, méthane, petit lait), tandis que d'autres ont plutôt évoqué une volonté de partager du matériel agricole et de développer un projet collectif.

Idées exprimées par les agriculteurs interrogés

